



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°09-2020-153

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2020-12-03-001 - RVLLP Publication grille tarifaire (2 pages) Page 4

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES - SERVICE ENVIRONNEMENT-RISQUES

09-2020-12-02-002 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période 2020/2024 (2 pages) Page 6

09-2020-11-27-003 - Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises » (5 pages) Page 8

09-2020-11-24-002 - Arrêté préfectoral portant sur la régularisation du barrage situé sur la commune de SIEURAS au lieu-dit TAPALA (5 pages) Page 13

09 – DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - SERVICE POLITIQUES SOCIALES

09-2020-11-26-002 - Arrêté préfectoral portant renouvellement d'agrément d'activité d'ingénierie sociale, financière et technique, et d'activité d'intermédiation et de gestion locative sociale de SOLIHA ARIEGE (3 pages) Page 18

09 – PREFECTURE - DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL

09-2020-12-03-006 - Arrêté préfectoral de mesure d'urgence à l'encontre de la société Réseau de transport d'électricité (RTE) pour son site de l'Usine, à Perles-et-Castelet (09) (4 pages) Page 21

09 – PREFECTURE DE L'ARIEGE – DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL

09-2020-12-03-003 - ANNEXE 1 A L'Arrêté préfectoral du 3 DECEMBRE 2020 déclarant d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax sur le territoire des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassur, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu et portant cessibilité des parcelles nécessaires au projet. (4 pages) Page 25

09-2020-12-03-004 - Annexe 2 A l'Arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 déclarant d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax sur le territoire des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassur, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu et portant cessibilité des parcelles nécessaires au projet. (38 pages) Page 29

09-2020-12-03-005 - annexe 3 A l'Arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 déclarant d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax sur le territoire des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassar, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu et portant cessibilité des parcelles nécessaires au projet. (21 pages)

Page 67

09-2020-12-03-002 - Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax sur le territoire des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassar, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu et portant cessibilité des parcelles nécessaires au projet. (4 pages)

Page 88

09-2020-11-12-003 - Arrêté préfectoral n° SPL-2020-026 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Haute Vallée de l'Aude (6 pages)

Page 92

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- les tarifs sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale ;
- les coefficients de localisation peuvent être mis à jour les troisième et cinquième années suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le renouvellement des conseils municipaux ayant eu lieu en 2020, aucune mise à jour des coefficients de localisation n'a été mise en œuvre en 2020 pour les impositions 2021.

Seuls les tarifs ont fait l'objet d'une mise à jour.

Situation du département de l'Ariège

Conformément aux dispositions de l'article 334 A de l'annexe II au CGI, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs par n°09-2019-095 en date du 18/12/2019 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées. Les nouveaux tarifs ainsi obtenus font l'objet de la présente publication.

Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article 371 ter S de l'annexe II au CGI, la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur est publiée.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant leur publication.

Département : Ariège

Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels
pris pour l'application du I de l'article 1518 ter du code général des impôts
pour les impositions 2021

Catégories	Tarifs 2021 (€/m²)				
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5
ATE1	28.2	40.2	39.5	54.4	80.5
ATE2	19.8	20.7	40.2	57.0	67.7
ATE3	15.1	18.1	21.1	27.2	30.2
BUR1	58.1	83.6	83.4	104.3	108.4
BUR2	50.5	90.7	99.8	115.4	133.6
BUR3	30.0	35.2	36.2	124.0	122.0
CLI1	30.0	35.2	77.7	110.8	115.4
CLI2	39.1	70.0	76.2	98.4	98.4
CLI3	66.0	66.0	66.8	138.4	148.0
CLI4	37.0	45.3	55.4	60.4	90.7
DEP1	3.4	2.3	2.3	5.0	6.0
DEP2	29.8	35.1	35.6	51.4	51.2
DEP3	6.0	6.0	6.0	6.0	6.4
DEP4	32.5	32.5	32.5	37.4	57.9
DEP5	25.2	25.2	25.2	25.2	25.2
ENS1	27.0	27.0	27.0	27.0	27.0
ENS2	37.0	37.0	37.0	37.0	37.0
HOT1	42.1	52.0	64.1	79.0	97.3
HOT2	23.9	23.9	30.0	32.3	79.0
HOT3	20.8	35.8	36.6	74.9	94.9
HOT4	33.1	33.5	33.5	33.5	33.5
HOT5	27.3	53.8	41.3	78.4	115.0
IND1	4.5	22.3	33.1	33.2	64.8
IND2	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6
MAG1	38.1	71.6	85.1	113.2	125.9
MAG2	38.5	51.8	69.4	106.3	106.9
MAG3	31.8	51.9	71.9	109.1	204.0
MAG4	31.2	31.2	46.6	64.9	64.8
MAG5	17.6	17.6	32.7	54.0	71.9
MAG6	20.1	26.4	36.4	71.6	68.4
MAG7	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
SPE1	23.3	23.3	23.3	23.3	23.3
SPE2	6.0	8.4	22.4	47.1	66.2
SPE3	22.7	28.2	33.2	34.1	70.5
SPE4	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
SPE5	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
SPE6	8.4	8.4	40.2	47.1	166.7
SPE7	22.9	15.5	34.9	80.4	80.4

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral portant nomination des
lieutenants de louveterie pour la période 2020/2024

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

- Vu les articles L. 427-1 à L. 427-7, R. 427-1 à R. 427-21 et R. 422-88 du code de l'environnement ;
Vu l'arrêté préfectoral portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période 2020/2024 en date du 24 décembre 2019 ;
Vu l'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période 2020/2024 en date du 17 juillet 2020 ;
Vu la candidature de monsieur BOULBES Jean-Albert souhaitant remplir les fonctions de lieutenant de louveterie pour la circonscription de Lavelanet ;
Vu les avis recueillis le 23 novembre 2020 des représentants de l'Office français de la biodiversité, de la fédération départementale des chasseurs et de l'association départementale des lieutenants de louveterie lors de l'audition de monsieur BOULBES Jean-Albert ;
Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Ariège,

A R R Ê T É

Article 1 :

L'article 4 de l'arrêté préfectoral portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période 2020/2024 en date du 24 décembre 2019 est abrogé.

Article 2 :

À l'article 2, il est ajouté à la liste des lieutenants de louveterie nommés dans le département de l'Ariège, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024 :

■ Circonscription de Lavelanet

M. BOULBES Jean-Albert
64 bis avenue Saint-Roch
09600 Lérans

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège, soit par courrier, soit par l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien: <http://www.telerecours.fr>.

10 rue des Salenques – BP 10102 - 09007 FOIX CEDEX
Téléphone : 05 61 02 47 00 / mél : ddt@ariego.gouv.fr

Site internet : www.ariego.gouv.fr

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, la sous-préfète de Pamiers, le sous-préfet de Saint-Girons, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Foix, le 02 décembre 2020

signé

Chantal MAUCHET

Arrêté préfectoral portant modification de la composition de
la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et
de gestion des eaux « Bassins Versants des Pyrénées
Ariégeoises »

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

- Vu la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 ;
- Vu la loi du 3 janvier 1992 instituant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-48 relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- Vu le décret n°2010-0146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 1^{er} décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne 2016-2021 ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 6 septembre 2018 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises » et désignant la préfète de l'Ariège responsable de la procédure d'élaboration et de révision du SAGE « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises » ;
- Vu l'arrêté préfectoral portant création de la commission locale de l'eau du SAGE « Bassins versants des Pyrénées ariégeoises » en date du 6 décembre 2019 ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral n°DLC/BCLI-2019-025 du 20 décembre 2019 portant création du syndicat mixte fermé à la carte Réseau Solidarité Eau 11 (dit Réseau 11) entraînant la dissolution de plein droit de la fédération des distributions publiques d'eau potable de l'Aude ;
- Vu les résultats des élections municipales de l'année 2020 (15 mars et 28 juin) ;
- Vu les propositions des associations des maires de France des départements de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne et des Pyrénées-Orientales ;
- Vu les propositions des collectivités locales consultées ;
- Vu les propositions des organismes et groupements consultés ;
- Considérant la nécessité de mettre à jour la composition de la commission locale de l'eau du SAGE « Bassins versants des Pyrénées ariégeoises » ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège,

ARRÊTE

Article 1 :

Suite aux résultats des élections municipales de l'année 2020 (15 mars et 28 juin) la composition de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi de l'application et de la révision du SAGE « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises » est modifiée. Sa nouvelle composition est exposée dans l'article 2.

Article 2 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral portant création de la commission locale de l'eau du SAGE « Bassins versants des Pyrénées ariégeoises » du 6 décembre 2019 est supprimé et remplacé par :

« La commission locale de l'eau se compose de trois collèges dont les membres sont listés ci-après.

1^{er} collège composé des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (40 membres)

A / Membres désignés par l'association des maires de France (21 membres)

Membres nommés par l'association des maires de France de l'Ariège :

- Communauté d'agglomération Foix-Varilhes : M. Michel AUDINOS, maire de Soula,
- Communauté de communes de la Haute-Ariège : M. Daniel GERAUD, maire de Les Cabannes,
- Communauté de communes du pays de Tarascon : M Daniel GONCALVES, conseiller municipal d'Arignac,
- Communauté de communes du pays d'Olmes : M. Nicolas DIGOUDÉ, maire de Montségur,
- Communauté de communes des Portes d'Ariège : Mme Cécile POUCHELON, conseillère municipale de Pamiers,
- Communauté de communes du pays de Mirepoix : M. Guillaume LOPEZ, maire de La Bastide sur l'Hers,
- Communauté de communes d'Arize-Lèze : M. Manuel SARDA, maire adjoint d'Artigat,
- Communauté de communes Couserans-Pyrénées : M. Bernard LAMARY, maire de Lorp-Sentaraille,
- Commune d'Aleu : M. André VIDAL, maire,
- Commune de Foix : M. André PECHIN, maire adjoint,
- Commune d'Artigat : M. François VANDERSTRAETEN, maire.

Membres désignés par l'association des maires de France de la Haute-Garonne :

- Communauté d'agglomération Muretain-Agglomération : M. David CARLIÉ,
- Communauté d'agglomération du SICOVAL : M. Pascal CHICOT,
- Communauté de communes du bassin Auterivain : M. Joël CAZAJUS,
- Communauté de communes Terres-du-Lauragais : M. Jean-Jacques RAMADE,
- Communauté de communes Coeur-de-Garonne : Mme Juliette AMIOT,
- Communauté de communes Cagires-Garonne-Salat : M. Alain SOULÉ,
- Communauté de communes du Volvestre : M. Pierre VIEL.

Membres désignés par l'association des maires de France de l'Aude :

- Communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère : M. Jean-Christophe MARIO, conseiller municipal de Belpech,
- Communauté de communes des Pyrénées Audoises : M. Paul COEFFARD, maire de Val de Lambronne.

Membre désigné par l'association des maires de France des Pyrénées-Orientales :

- Communauté de communes Pyrénées-Cerdagne : M. Georges ARMENGOL, maire de Saillagouse.

B / Autres membres (19 membres)

- Conseil régional d'Occitanie : M. Thierry SUAUD,
- Conseil départemental de l'Ariège : Mme Nicole QUILLIEN,
- Conseil départemental de la Haute-Garonne : M. Julien KLOTZ,
- Conseil départemental de l'Aude : Mme Marie-Christine BOURREL,
- Conseil départemental des Pyrénées-Orientales : M. Nicolas GARCIA,
- Syndicat mixte SCOT Vallée de l'Ariège : M. Jean-Luc ROUAN,
- Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises : Mme Christine TEQUI,
- Syndicat Couserans Service Public : M. Daniel ARTAUD,
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize : M. Alain METGE,
- Syndicat Mixte de la Vallée de la Lèze : M. Jean-Jacques MARTINEZ,
- Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières – Val d'Ariège : M. Daniel BESNARD,
- Syndicat du Bassin du Grand Hers : M. Xavier CAUX,
- Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Lèze : M. David COMMINGES,
- Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement 31 : M. Jean-Louis REMY,
- Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège : M. Marc SANCHEZ,
- Réseau 11 : M. Claude CANSINO,
- Institution pour la Conception et l'Exploitation d'Ouvrage de Production d'Eau Brute : M. Benoit ALVAREZ,
- Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel : Mme Karine ORUS-DULAC,
- Institution des Eaux de la Montagne Noire : M. Gilbert HEBRARD .

2^{ème} collège composé des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (21 membres)

- Chambre d'agriculture de l'Ariège : M. le Président ou son représentant,
- Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne : M. le Président ou son représentant,
- Chambre d'agriculture de l'Aude : M. le Président ou son représentant,
- Fédération régionale d'agriculture biologique : M. le Président ou son représentant,
- Organisme unique Vallée de l'Ariège : M. le Président ou son représentant,
- Organisme unique Garonne Amont : M. le Président ou son représentant,
- Chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège : M. le Président ou son représentant,
- Syndicat des propriétaires forestiers privés d'Ariège : M. le Président ou son représentant,
- Électricité de France – Hydro Aude-Ariège : M. le Directeur ou son représentant,
- France Hydro Électricité : Mme la Présidente ou son représentant,
- Fédération des Moulins de France : M. le Président ou son représentant,
- UNICEM Midi-Pyrénées : M. le Président ou son représentant,
- Comité régional Occitanie Canoë-Kayak : M. le Président ou son représentant,

- Agence de développement touristique de l'Ariège : M. le Président ou son représentant,
- Association des Naturalistes de l'Ariège : Mme la Directrice ou sa représentante,
- France nature environnement Midi-Pyrénées : M. le Président ou son représentant,
- Association Nationale pour la Protection des Eaux&Rivières – Comité Écologique Ariégeois : M. le Président de l'une ou l'autre structure ou leur représentant,
- Union fédérale des consommateurs – Que Choisir Ariège-Comminges : M. le Président ou son représentant,
- Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Ariège : M. le Président ou son représentant,
- Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Aude : M. le Président ou son représentant,
- Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Haute-Garonne : M. le Président ou son représentant.

3^{ème} collège composé des représentants de l'État et de ses établissements publics (12 membres)

- Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne ou son représentant,
- Madame la Préfète de l'Ariège, responsable de la procédure du SAGE « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises » ou son représentant ,
- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne ou son représentant,
- Madame la Préfète de l'Aude ou son représentant,
- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'Occitanie ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional Occitanie de l'Office français de la biodiversité (OFB) ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'agence territoriale Ariège-Aude-Pyrénées Orientales de l'Office national des forêts ou son représentant,
- Monsieur le Directeur du Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie ou son représentant. »

Article 3 :

L'article 3 de l'arrêté préfectoral portant création de la commission locale de l'eau du SAGE « Bassins versants des Pyrénées ariégeoises » du 6 décembre 2019 est supprimé et remplacé par :

« En application des dispositions de l'article R. 212-31 du code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises autres que les représentants de l'État, est de six années à compter de la date de signature de l'arrêté de création de la commission, le 6 décembre 2019. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission sont gratuites. »

Article 4 :

Le président de la commission locale de l'eau est élu, en leur sein, par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements locaux.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de l'Aude et des Pyrénées Orientales. Il sera mis en ligne sur leurs sites internet des services de l'État respectifs, ainsi que sur le site internet GESTEAU (www.gesteau.eaufrance.fr), désigné par la ministre chargé de l'environnement.

Article 7 :

Les secrétaires généraux des préfectures de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

Fait à Foix, le 27 novembre 2020

Signé

Chantal MAUCHET

Arrêté préfectoral portant sur la régularisation
du barrage situé sur la commune du SIEURAS
au lieu dit Talapa.
Le propriétaire est le groupement foncier agricole de
Talapa

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 211-1, L. 214-3, L. 214-6 et R. 214-1 et suivants;

Vu le dossier de demande de régularisation déposé par le groupement foncier agricole de Talapa, représenté par Madame Sophie COTTES le 29 septembre 2020 ;

Vu la procédure contradictoire, effectuée par courrier du 28 octobre 2020 informant le pétitionnaire du projet d'arrêté et sa réponse sans remarque particulière;

Vu l'arrêté préfectoral numéro 2020-16 du 2 janvier 2020 donnant délégation de signature à Stéphane DEFOS, directeur départemental des territoires ;

Vu la décision DDT numéro 2020-18 du 1 juillet 2020 donnant subdélégation de signature à Jean-Pierre CABARET, chef du service environnement-risques.

Considérant

- que le barrage a été réalisé en 1996;
- que la régularisation de l'ouvrage nécessite le dépôt d'un dossier de déclaration au sens de l'article R 214-32 du code de l'environnement ;
- les caractéristiques techniques du barrage, notamment sa hauteur de 5,3 mètres, son volume estimé à 34102 mètres cubes, sa superficie en eau de 11100 mètres carrés;
- que le barrage respecte les règles de l'art ;

Sur proposition du chef de service environnement-risques:

ARRÊTE

Article 1 : objet de l'autorisation

Le barrage situé sur la commune de Sieuras au lieu dit Talapa, sur le ruisseau de Goutillou, est autorisé.

Les rubriques concernées de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, "nomenclature", sont les suivantes:

10 rue des Salenques – BP 10102 – 09007 FOIX CEDEX
Téléphone : 05 61 02 47 00 / mél : ddt@ariege.gouv.fr

Site internet : www.ariege.gouv.fr

Rubrique	Intitulé	Régime
3.2.3.0	Plan d'eau permanent ou non dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha .	Déclaration
3.2.4.0	Vidange de plan d'eau dont la superficie est supérieure à 0,1 ha.	Déclaration
3.1.1.0	Installation, ouvrages, remblais et épis dans le lit mineur d'un cours d'eau constituant : un obstacle à l'écoulement des crues et un obstacle à la continuité écologique.	Autorisation

Article 2 : section aménagée, propriétaire de l'emprise et de l'ouvrage.

Les coordonnées du barrage sont les suivantes : X = 517 361 et Y= 1 799 141 en Lambert II étendu. L'ouvrage est situé sur les parcelles cadastrales OA 62 .Il est la propriété du GFA de Talapa qui en est également gestionnaire.

Article 3 : caractéristiques de l'ouvrage.

Caractéristiques de la digue du barrage :

- la digue est en terre ;
- la hauteur maximum, au-dessus du terrain naturel est de 5,3 mètres ;
- la longueur de la digue est de 80 mètres ;
- la largeur en crête est de 7,5 mètres ;
- la pente du parement aval est de 32 % ;
- la pente du parement amont est de 47 % ;

Caractéristiques de la retenue :

- la surface de la retenue au niveau normal d'exploitation est de 11100 mètres carrés ;
- la capacité de la retenue au niveau normal d'exploitation est estimée à 34102 mètres cubes ;

Caractéristique de la vidange :

- conduite en acier de diamètre 200 mm.
- le point de vidange se trouve à la côte 317,35 m,
- la longueur de la conduite de vidange est estimée à une quarantaine de mètres.
- l'opération de vidange se fait grâce à une vanne guillotine manuelle actionnée par un volant.

-le débit de vidange maximum est estimé à 74 l/s ;

Caractéristiques de l'évacuateur de crues :

- il s'agit d'un ouvrage bétonné, en rive gauche ancré dans la digue et constitué de deux buses en béton, l'une de 630 mm de diamètre, la deuxième de 500 mm de diamètre.

Article 4 : remplissage de la retenue.

La retenue est remplie à partir du ruisseau de Goutillou et de ruissellements du bassin versant.

Article 5 : prélèvement d'eau dans le plan d'eau.

Aucun prélèvement d'eau n'est autorisé.

Article 6 : entretien et surveillance de la retenue.

Il convient de respecter les réglés de l'art concernant l'entretien et la surveillance.

L'entretien consiste notamment à maintenir la digue du barrage sans arbre et arbuste. Celle-ci doit seulement être recouverte d'herbe maintenue rase.

Les organes de sécurité doivent être en état de fonctionner. L'évacuateur de crues ne doit pas être obstrué et la vanne de vidange en parfait état de fonctionner.

La surveillance consiste notamment à ausculter visuellement les parements et la crête de digue plusieurs fois par an ou après de fortes précipitations, pour rechercher toute détérioration de l'ouvrage (fuite, glissement de terrain etc).

Un registre de l'ouvrage doit être ouvert. Il permet de consigner les constats, les opérations d'entretiens et travaux effectués sur l'ouvrage.

Article 7 : débit réservé.

Le débit réservé est de 0,5 litre par seconde.

Il s'applique de la manière suivante :

En période d'assec du cours d'eau, le débit réservé est nul. En période où le débit naturel du cours d'eau est inférieur au débit réservé, le débit réservé est égal au débit entrant dans la retenue. En période où le débit naturel du cours d'eau est supérieur ou égal au débit réservé, le débit réservé doit être maintenu, au minima, dans le cours d'eau en aval de la retenue.

Article 8 : usage.

La réserve d'eau a un usage d'agrément.

Article 9: mesures de sauvegarde.

Les eaux devront être restituées en aval de l'ouvrage de manière à garantir chacun des éléments mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Indépendamment de la réglementation générale, notamment en matière de police des eaux, le permissionnaire sera tenu en particulier de se conformer aux dispositions ci-après :

a) Dispositions relatives aux divers usages de l'eau énumérées ci-dessus :

Les eaux restituées au milieu naturel, à l'exception des vidanges régulièrement autorisées, le seront dans un état de salubrité, de pureté et de température proche de celui des écoulements du ruisseau.

La qualité des eaux lors du rejet, doit être compatible avec l'arrêté du 25 janvier 2010. Les paramètres physico-chimique et biologique doivent répondre à minima à une eau en bon état.

Article 10: vidange.

La présente autorisation vaut autorisation de vidange de la retenue. Les prescriptions de l'arrêté du 27 août 1999, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2006 parus le 25 août 2006 portant des prescriptions générales applicables aux opérations de vidange des plans d'eau soumises à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement sont applicables à cette opération.

Préalablement à toute opération de vidange totale ou partielle de la retenue, le permissionnaire informera le service chargé de la police des eaux de la motivation de l'opération, de la date de l'intervention et de sa durée. Il énoncera les mesures qui seront mises en œuvre pour protéger l'environnement pendant l'opération.

Les opérations de vidange ne pourront être mises en œuvre qu'après accord du service chargé de la police des eaux.

Article 11: accès aux installations.

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libres accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés par la présente autorisation, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

Article 12 : déclaration des incidents et accidents.

Le maître d'ouvrage est tenu de déclarer au préfet, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le maître d'ouvrage demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement:

En cas d'incident pouvant impacter la qualité sanitaire des eaux distribuées, le maître d'ouvrage s'engage à informer le gestionnaire de la ressource en eau potable, la délégation territoriale de l'agence régionale de la santé et le service police de l'eau. Le maire de la commune, la préfecture, le service de police de l'eau seront prévenus de tout dysfonctionnement du barrage qui peuvent faire craindre la rupture de l'ouvrage.

Article 13 : caractère de l'autorisation.

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Faute par le maître d'ouvrage de se conformer aux dispositions prescrites, l'administration pourra prononcer la déchéance de la présente autorisation et prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître aux frais du maître d'ouvrage tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux contraventions au code de l'environnement. Il en sera de même dans le cas où, après s'être conformé aux dispositions prescrites, le maître d'ouvrage changerait ensuite l'état des lieux fixé par la présente autorisation

sans y être préalablement autorisé, ou s'il ne maintenait pas constamment les installations en état normal de bon fonctionnement.

Article 14 : durée de l'autorisation de l'ouvrage et conditions de renouvellement de l'autorisation.

La présente autorisation de l'ouvrage est de 30 ans à partir de la signature de cet arrêté. Avant l'expiration de l'autorisation, le maître d'ouvrage, s'il souhaite en obtenir le renouvellement, devra adresser au préfet une demande dans les conditions de délai, de forme et de contenu définis par la réglementation.

Article 15 : changement de pétitionnaire

Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmis à une autre personne que celle qui était mentionnée au dossier, le nouveau bénéficiaire en fait la déclaration au préfet, dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage ou le début de l'exercice de son activité.

Article 16 : droits des tiers.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 17 : autres réglementations.

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations ou de faire les déclarations requises par d'autres réglementations.

Article 18 : voies et délais de recours.

Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Toulouse par courrier ou sur l'application informatique télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr> dans un délai de :

- deux mois pour les pétitionnaires, à compter de la notification de la décision ;
- quatre mois par les tiers, à compter de la dernière formalité de publicité.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois auprès de l'auteur de la décision, prorogeant ainsi de deux mois les délais précités. Le silence de l'administration vaut rejet implicite de cette demande au terme d'un délai de deux mois.

Article 19 : publication et information des tiers.

Une copie de l'arrêté est déposée à la mairie de la commune de Sieuras. Un extrait de cet arrêté est affiché à la mairie de la commune de Sieuras. L'arrêté est publié sur le site internet de la préfecture.

Article 20 : autorités chargées de l'exécution de l'arrêté.

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ariège, le maire de la commune de Sieuras, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Foix, le 24 novembre 2020
Pour la préfète et par délégation,
Le chef du service environnement-risques,

signé

Jean-Pierre CABARET



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES POPULATIONS
Service politiques sociales**

Affaire suivie par Virginie Bontemps
Tél : 05 61 02 43 61
Courriel : virginie.bontemps@ariede.gouv.fr

Arrêté préfectoral portant renouvellement d'agrément d'activité d'ingénierie sociale, financière et technique, et d'activité d'intermédiation et de gestion locative sociale de SOLIHA ARIEGE

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu les articles R365-1 à R365-8 du code de la construction et de l'habitation.

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement.

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Vu le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Vu la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Vu l'arrêté de la Préfecture de l'Ariège du 5 janvier 2011 portant agrément d'activité d'ingénierie sociale, financière et technique, et d'activité d'intermédiation et de gestion locative sociale pour la Maison de l'Habitat de l'Ariège.

Vu l'arrêté de la Préfecture de l'Ariège du 14 décembre 2015 portant renouvellement d'agrément d'activité d'ingénierie sociale, financière et technique, et d'activité d'intermédiation et de gestion locative sociale pour la Maison de l'Habitat de l'Ariège.

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 12 novembre 2020 par SOLIHA ARIEGE.

Sur proposition de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège

A R R Ê T E

9 rue Lieutenant Paul Delpech - 09000 Foix Cedex – Tél : 05 61 02 43 00
Site internet : www.ariège.gouv.fr

Article 1 :

L'agrément de SOLIHA ARIEGE est renouvelé pour assurer, sur le territoire du département de l'Ariège, les activités suivantes :

ACTIVITE D'INGENIERIE SOCIALE, FINANCIERE ET TECHNIQUE :

- 1- les activités d'accueil, de conseils et d'assistance (assistance à maîtrise d'ouvrage avec ou sans mission technique, maîtrise d'œuvre) pour l'amélioration ou l'adaptation de l'habitat conduites en faveur des personnes défavorisées ou des personnes âgées et handicapées,
- 2- l'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement,
- 3- l'assistance des requérants dans les procédures du droit au logement opposable devant les commissions de médiation ou les tribunaux administratifs,
- 4- la recherche de logements adaptés,

ACTIVITE D'INTERMEDIATION ET DE GESTION LOCATIVE SOCIALE :

- 1- la location de logements en vue de leur sous-location auprès d'un organisme agréé pour son activité de maîtrise d'ouvrage ou d'un organisme HLM,
- 2- la location de logements en vue de leur sous-location auprès de bailleurs autres que des organismes HLM
- 3- la location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées auprès d'un organisme conventionné à l'allocation logement temporaire (ALT)
- 4- les activités de gestion immobilière en tant que mandataire,

Article 2 :

SOLIHA ARIEGE s'engage à transmettre, annuellement, le bilan de son activité ainsi que ses comptes financiers,

Article 3 :

L'agrément est renouvelé pour une durée de cinq ans.

Sur demande de l'association, cet agrément pourra éventuellement être étendu aux autres domaines d'intervention listés dans la circulaire du 6 septembre 2010.

Le retrait de cet agrément pourra être prononcé en cas de manquements graves ou répétés de SOLIHA ARIEGE à ses obligations et après que ses dirigeants aient été mis en demeure de présenter leurs observations.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou par les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège et la directrice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le 26 novembre 2020

P/La Préfète,

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège,

signé

Stéphane DONNOT



Arrêté préfectoral de mesure d'urgence à l'encontre de la société Réseau de transport d'électricité (RTE)
pour son site de l'Usine, à Perles-et-Castelet (09)

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

- Vu** le code de l'environnement, et en particulier ses articles L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 514-5 ;
- Vu** la nomenclature des installations classées ;
- Vu** le décret 2019-1096 du 28 octobre 2019 modifiant la nomenclature des installations classées notamment la rubrique 2925 relative aux ateliers de charge d'accumulateurs électriques ;
- Considérant** que, lors de la visite d'inspection du 1^{er} décembre 2020, l'inspection des installations classées a constaté les faits suivants :
- l'incendie de 60 batteries au lithium ;
 - le site n'est pas déclaré au titre des installations classées pour l'atelier de charge d'accumulateurs électriques ;
 - l'exploitant ne disposait pas de moyens d'extinction adaptés à cette situation.
- Considérant** qu'il convient en conséquence, et en application des dispositions prévues à l'article L.512-20 du code de l'environnement, de prescrire la réalisation des évaluations et la mise en œuvre des remèdes que rendent nécessaires les conséquences de l'incendie susvisé ;
- Considérant** la déclaration réalisée le 2 décembre par l'exploitant de son installation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Considérant** que les dispositions proposées ont pour objectif de préserver les intérêts visés à l'article L.511-1 du code de l'environnement ;
- Considérant** que l'urgence des mesures à mettre en œuvre ne permet pas de recueillir préalablement l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;
- Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège :

A R R Ê T E

Article 1 – Respect des prescriptions

La société Réseau de transport d'électricité (RTE), dont le siège social est situé Immeuble Window – 7 C place du Dôme – 92800 PUTEAUX, est tenue de respecter les dispositions d'urgence prévues par le présent arrêté, pour son site de production et de transformation d'électricité situé au lieu-dit « l'Usine » sur le territoire de la commune de Perles-et-Castelet.

Article 2 – Mise en sécurité du site

L'exploitant procède à la mise en place, dans un délai d'un jour à compter de la notification du présent arrêté, à la mise en place :

- d'une interdiction d'accès à la zone sinistrée ;
- d'un protocole permettant de surveiller la température interne du container contenant les batteries au lithium.

Les justificatifs liés aux mesures prises pour répondre à l'ensemble des dispositions du présent article sont transmis à l'inspection des installations classées.

Article 3 – Mesures conservatoires dans l'environnement sur le site

Afin d'évaluer l'impact sur l'environnement de l'incendie, l'exploitant met en œuvre, dans un délai aussi court que techniquement possible, et n'excédant pas une semaine à compter de la notification du présent arrêté, toutes mesures utiles à l'évaluation de l'ampleur d'une éventuelle contamination via notamment la réalisation de prélèvements et d'analyses conservatoires dans les milieux ou matrices environnants suivants :

- eaux d'extinction récupérées par les réseaux de collecte des eaux pluviales ainsi que par la rétention déportée des transformateurs,
- sols : sauf impossibilité technique dûment justifiée, des prélèvements de sols sont réalisés dans un rayon de 100 mètres autour du foyer de l'incendie, sur des sols nus non protégés, non retournés, ni soumis à d'autres influences comme les voies de circulation ou zones de passages d'engins ou de piétons. Les prélèvements des sols dont le maillage de prélèvement sera défini en accord avec l'inspection des installations classées sont réalisés entre 0 et 5 cm pour les sols n'ayant pu être impactés par les eaux d'extinction et entre 0 et 1 m pour les zones impactées par les eaux d'extinction. Une attention particulière sera portée au niveau des sols situés à proximité de l'habitation évacuée. Un prélèvement de sol et une analyse de référence servant à définir le fond géochimique local sont effectués à une distance d'au moins 500m du foyer de l'incendie,
- végétation : des prélèvements superficiels sont effectués sur la végétation la plus proche du foyer de l'incendie.

Les paramètres à rechercher sont déterminés au regard des produits impliqués dans le sinistre et des substances susceptibles d'avoir été émises dans l'incendie et comportent à minima les paramètres suivants :

- Dioxines, furanes, HAP, PCB, HCT,
- composés métalliques sous formes particulaire et sous forme oxydées : Lithium, nickel, cadmium, cobalt, aluminium, manganèse, chrome,
- pour les eaux, les paramètres supplémentaires pH, conductivité, DCO,

Les justificatifs liés aux mesures prises pour répondre à l'ensemble des dispositions du présent article ainsi que les résultats des analyses et l'interprétation de ces derniers sont transmis à l'inspection des installations classées.

Article 4 – Gestion des déchets

Article 4.1 – Gestion des eaux d'extinction

Pour les eaux d'extinction contenues sur site, leur évacuation s'effectue après réception des résultats des analyses mentionnées à l'article 3 du présent arrêté et examen de l'acceptabilité du rejet en fonction de l'exutoire (réseau d'eaux du site ou installation de traitement des déchets).

Article 4.2 – Gestion des autres déchets liés au sinistre

L'exploitant procède à la gestion de tous les déchets présents sur le site, issus du sinistre, conformément à la réglementation en vigueur (stockage et élimination). Les bordereaux de suivi de déchets sont transmis à l'inspection des installations classées.

Article 5 – Rapport d'accident

L'exploitant est tenu de fournir, sous un mois à compter de la notification du présent arrêté, en application de l'article R.512-69 du code de l'environnement, un rapport écrit décrivant a minima en les justifiant :

- la chronologie des événements : descriptif de l'incident, actions menées par l'exploitant, etc., à partir notamment des enregistrements de la vidéosurveillance et de la télésurveillance ;
- l'analyse des causes profondes de l'accident : causes techniques et organisationnelles pouvant être à l'origine de l'évènement ou d'un évènement similaire,
- les mesures mises en œuvre pour gérer l'incendie,
- les conséquences de l'incendie pour les personnes et pour l'environnement (eaux, sols, odeurs, air...),
- les conséquences économiques,
- les mesures à mettre en œuvre pour la remise en service de l'installation en cause et le délai de réalisation de ces mesures,
- l'évaluation de la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures techniques et /ou organisationnelles pour éviter un accident similaire ou en réduire la probabilité des effets associés,
- un échéancier de mise en œuvre de ces mesures.

En fonction de l'avancement des différentes investigations, le rapport d'accident pourra être complété au fil de l'eau postérieurement au délai d'un mois.

Article 6 – Redémarrage des activités

La reprise de l'activité soumise à déclaration au titre de la rubrique 2925 de la nomenclature des installations classées en tout ou partie pourra être autorisée par la Préfète après transmission par l'exploitant de tous éléments utiles permettant de garantir la préservation des intérêts protégés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, et en particulier la mise en œuvre des moyens de lutte contre l'incendie appropriés.

En application des dispositions l'article 5. 512-54 du code de l'environnement, l'exploitant porte à la connaissance de la Préfète :

- les caractéristiques techniques des nouvelles installations réaménagées ;
- la définition et la mise en œuvre des mesures préventives ou correctives destinées à prévenir le renouvellement d'un incendie similaire tenant compte des conclusions du rapport d'accident évoqué à l'article 5.

La remise en exploitation du poste de transformation est subordonnée à la réalisation d'un contrôle de l'ensemble des matériels (condensateurs, isolateurs,...) afin de vérifier que ces derniers n'ont pas subi de dommages lors de l'incendie ou ne sont pas susceptible de créer un dysfonctionnement lors de leur remise en marche.

Article 7

Tous les frais occasionnés par l'incendie et par les études, analyses et les travaux menés en application du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

Article 8

Faute pour l'exploitant de se conformer aux dispositions du présent arrêté, il peut être fait application à son encontre, indépendamment des sanctions pénales encourues, des sanctions administratives prévues à l'article L.171-8 du code de l'environnement.

Article 9

Conformément à l'article L. 171-11 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Toulouse, dans les délais prévus à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, à savoir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté.

La saisine du tribunal administratif peut être effectuée par courrier ou par voie électronique par le biais de l'application Télérecours accessible sur le site <https://www.telerecours.fr/>.

Article 10

Conformément à l'article R. 171-1 du code de l'environnement, en vue de l'information des tiers, le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État en Ariège pendant une durée minimale de quatre mois.

Article 11

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Ariège, le maire de la commune de Perles-et-Castelet et le directeur de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société RTE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Foix, le 3 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Signé

Stéphane DONNOT

ANNEXES à l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en vallées d'Ax

Annexe 1 : Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique du projet

La production du présent document est requise par les articles L122-1 et L122-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et les articles L123-2 et L126-1 du code de l'environnement.

Ce document n'a pas pour objet de se substituer au dossier d'enquête unique, à l'étude d'impact et à l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement qui seuls justifient de manière exhaustive le caractère d'utilité publique du projet et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences sur l'environnement dont il est prévu la mise en œuvre.

I. Présentation de l'opération soumise à déclaration d'utilité publique :

La voie à mobilité active en vallées d'Ax consiste à créer un itinéraire de 37km entre Sinsat et Orlu. Il s'agit d'une nouvelle offre de mobilité, constituée de sections aménagées en voie verte, sections en zone 30 ou zones de rencontre dans les villes, sections aménagées en voie partagée sur voiries départementales/communales à faible circulation avec traitement des accotements lorsque cela est possible, sections traitées par l'aménagement de bandes cyclables et sections traitées en itinéraires de liaison avec amélioration de leur qualité pour faciliter la pratique de la randonnée pédestre, équestre et VTT.

Ce projet a pour objectif :

- de proposer aux résidents touristiques et locaux une activité de plein air accessible à un large public, de relier les points touristiques par une desserte propre,
- de diversifier l'offre de loisirs, marquée par le ski et le thermalisme,
- de proposer un équipement de qualité qui reliera le territoire des vallées d'Ax au Tarasconnais,
- de desservir les principaux lieux de vie quotidiens : commerces, lieux de travail, écoles, lieux de loisirs,
- de créer de l'activité économique (location, réparation de vélos...)

II. Impact environnemental :

Les zones proches du projet de voie à mobilité active se situent à proximité de deux parcs régionaux, d'une réserve nationale et d'un arrêté de protection du biotope. L'aire recoupe deux sites Natura 2000.

FLORE :

La prospection a été effectuée entre mai 2016 et octobre 2016 ce que l'autorité environnementale a jugé satisfaisante. Elle a mis en évidence 20 espèces floristiques d'intérêt régional dont l'Orchis à odeur de vanille, espèce protégée au niveau national et le Barbon velu, espèce inscrite comme quasi menacée sur la liste rouge de Midi-Pyrénées.

Orchis à odeur de vanille : elle a été identifiée à proximité des chemins.

Aucune espèce protégée n'a été identifiée sur l'emprise même du chemin.

FAUNE :

Le projet ne fait pas l'objet de dérogation au titre des espèces protégées.

III. Evaluation environnementale :

L'autorité environnementale d'Occitanie a, dans son avis du 28 mai 2019, conclu que l'étude d'impact était complète et de bonne facture en prenant en compte les aspects naturalistes et la démarche d'évaluation environnementale depuis les débuts du projet.

Elle a jugé que les mesures d'évitement et de réduction adoptées par la communauté de communes de la Haute Ariège étaient satisfaisantes, les mesures compensatoires s'avèrent inutiles étant donné les impacts résiduels sur la biodiversité jugés non significatifs.

Mesures d'évitement :

L'étude d'impact présente les différentes options de tracé envisagées qui ont permis de retenir le tracé le moins impactant pour la biodiversité en empruntant des itinéraires déjà existants avec la création de deux secteurs seulement :

- évitement de la rive droite de la section 1,
 - évitement d'une zone humide en bordure de sentier sur la section 7, Vallée de l'Oriège (7.4.2) ce qui explique le recours au défrichement ,
 - évitement de destruction de murets en pierre en section 4.
- La communauté de communes de la Haute Ariège a donc retenu l'itinéraire qui permet l'évitement de zones à forts enjeux environnementaux.

Mesures de réduction des impacts environnementaux :

- adaptation du calendrier des travaux: les travaux de défrichement, qui feront l'objet d'une autorisation spécifique auprès des services compétents, ainsi que les travaux de débroussaillage et de terrassement seront effectués de septembre à décembre, période la moins sensible pour la faune.
- balisage des stations et la mise en défens de l'Orchis à odeur de vanille à proximité de la voie,
- mesures environnementales classiques en phase chantier : suivi du chantier par un écologue,
- reconstruction des murets en pierres sèches en cas de destruction lorsque le chantier est difficile d'accès.

Mesures de compensation :

sans objet

IV. Participation du public :

Le déroulement de l'enquête publique :

Elle a eu lieu du 18 novembre 2019 au 19 décembre 2019.

Elle a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur au projet de création d'une voie à mobilité active assorti de :

- de trois réserves :

1. réserve 1 : un plan de fréquentation doit être élaboré avec les services de police afin de limiter le risque accidentogène.

2. réserve 2 : les conditions de réalisation des travaux devront prendre en compte dans les marchés le respect du milieu aquatique et les réseaux AEP.

3. réserve 3 : une attention particulière au risque incendie dans les itinéraires de liaison.

- de 8 recommandations :

- la substitution d'un itinéraire dans la commune de Verdun (1) ;
- le maintien du statut « chemin des Anglars » à Albiès (2) ;
- la largeur du chemin de liaison (Luzenac -Unac) (3) est à maintenir ;
- les prescriptions liées à des écoulements des eaux, et à des aménagements donneront lieu à un conventionnement à Garanou (4) ;
- la protection d'un arbre remarquable dans le chemin de liaison à Perles (5) ;
- l'accessibilité à une habitation à conjuguer avec l'élargissement de voie (6) ;
- la conception des pontons pour franchissement par les équidés (7) ;
- à hauteur du Centre Équestre la disposition des clôtures, les conditions d'abreuvement des équidés sont à examiner(8)

Les conclusions du commissaire enquêteur ont été transmises au président de la communauté de communes de la Haute Ariège.

IV. La déclaration de projet et les modifications apportées au projet :

IV-1 La déclaration de projet :

Par délibération du 30 juillet 2020, le président de la communauté de communes de la Haute Ariège déclare l'intérêt général du projet création de la voie à mobilité active, après avoir pris en considération les avis de l'Autorité environnementale et les conclusions du commissaire enquêteur.

IV-2 Modifications apportées :

Ces 3 réserves ont été adoptées par la communauté de communes de la Haute Ariège qui les a intégrées dans son avant-projet.

Ces huit recommandations ont été adoptées par la communauté de communes de la Haute Ariège qui les a intégrées dans son avant-projet. Le commissaire enquêteur a considéré qu'elles ne modifiaient pas l'économie générale du projet.

V. Les considérations justifiant le caractère d'utilité publique du projet :

1. Considérant que la voie à mobilité active permet :

- de relier dix-sept territoires communaux sur 36,9 km entre Sinsat et Orlu,
- d'accéder aux trois gares SNCF,
- la création de voies partagées (véhicules et cyclistes)
- de bénéficier de déplacements doux localement avec des itinéraires réservés à des randonneurs, VTT et chevaux.

2. Considérant que la voie à mobilité active présente un intérêt général en améliorant les conditions de circulation et de sécurité pour les usagers des mobilités douces ; que cette voie permettra de relier les villages et facilitera ainsi l'accessibilité aux services en utilisant des modes de transport non motorisés.

3. Considérant que la voie à mobilité active offre une diversification des attraits de la Haute Ariège, territoire connu pour ses stations de ski et de thermalisme ; qu'ainsi la voie à mobilité active relie un patrimoine parfois méconnu et des paysages splendides aux activités déjà présentes sur le territoire ; qu'ainsi l'offre touristique de ce territoire sera étoffée.

4. Considérant que la voie à mobilité active présente un intérêt économique avec l'installation de services spécifiques au long du territoire et la desserte entre les différents lieux de vie et de service ;


5. Considérant que les mesures d'évitement et de réduction des impacts environnementaux présentés par la communauté de communes de la Haute Ariège ont été jugés satisfaisants par l'autorité environnementale ; qu'il n'est pas nécessaire de prévoir des mesures de compensation étant donné le faible impact environnemental.

6. Considérant que les modifications demandées par le commissaire enquêteur dans ses huit recommandations et adoptées par la communauté de communes de la Haute Ariège n'altèrent pas l'économie générale de l'opération,

7. Considérant que les atteintes à la propriété ou aux intérêts généraux d'ordre environnemental, social ou économique ne sont pas excessives eu égard à l'intérêt que présente l'opération ; que l'opération est nécessaire et fait apparaître que ses avantages sont supérieurs à ses inconvénients ;
le caractère d'utilité publique du projet de création d'une voie à mobilité active en vallées d'Ax est justifié.

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du **03 DEC 2020**

P/La préfète et par délégation
Le secrétaire général


Stéphane DONNOT

Annexe 2 : Etat parcellaire

Annexe 3 : Plans parcellaires des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Albiès, Urs, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu.

ANNEXE 2

PROJET VMA EN VALLÉES D'AX												
CCHA					ETAT PARCELLAIRE							
Référence cadastrale					Identités des propriétaires							
Personnes physiques					Bâtis/non Bâtis							
N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²	Observations	
BOUAN	4	A 2	Illat	CIVRAC Andrée Marie Jeanne Cécile (née VIDAL-SAINT-ANDRE)	CIVRAC	03/03/1937 à TOULOUSE (31)	7 route des Corniches 09400 BOMPAS					
				BUSSY Lucienne Marie Thérèse Juliette Françoise (née VIDAL-SAINT-ANDRE)	BUSSY	10/08/1926 à BOUAN (09)	Résidence Treize-Vents 31450 BELBERAUD					
	1	A 1286	Illat	VIDAL-SAINT-ANDRE Marie Cécile Geneviève Bernadette		08/07/1927 à BOUAN (09)	7 rue d'Olivet			0ha00a14 ca		
				VIDAL-SAINT-ANDRE Philippe Victor Lucien Cecil		22/06/1929 à BOUAN (09)	Mapad Plénitude St Michel, 28 allées Jules Guesde					
	2	A 1287	Illat	VIDAL-SAINT-ANDRE Bruno René Florentin Henri		03/04/1934 à TOULOUSE (31)	31000 TOULOUSE 82 rue Alfred Dumeril 31400 TOULOUSE					
				CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)	CARBONNE	02/04/1937 à SINSAT (09)	App 8, résidence Les Quais des Minimes, 49 Av Maignan, 31200 TOULOUSE			0ha38a90 ca	0ha00a61 ca	
	2	A 1287	Illat	BOY René Jean Ömer		19/01/1935 à SINSAT (09)	5 chemin du Coural, 09400 TARASCON-SUR-ARIEGE					
				COMMUNE DE SINSAT			SIREN 210 902 961 "en mairie" 5 Avenue Paul Berdot 09310 SINSAT				0ha15a90 ca	0ha01a93 ca

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
	3	A 1335	Illat	TEISSIER Jean-Pierre Émile		16/01/1961 à MONTPELLIER (34)	Impasse de la Courme 09310 ASTON		Pré	0ha12a74ca	0ha01a81ca
	102	A 202	Padalis	BOY René Jean Ömer	CARBONNE	19/01/1935 à SINSAT (09)	5 chemin du Coural, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE		Pré	0ha66a20ca	0ha10a36ca
	102	A 203	Padalis	CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)	CARBONNE	02/04/1937 à SINSAT (09)	App 8, résidence les Quails des Minimes, 49 Av Malignan, 31200 TOULOUSE		Pré	0ha08a40ca	0ha02a36ca
SINSAT	109	A 206	Padalis	DAYNIE Jacqueline Jeanne (née CODINACH)	DAYNIE	01/07/1943 à LAVELANET (09)	1 Impasse du Saint Barthélémy, 09300 DREUILHE		Pré	0ha34a10ca	0ha00a97ca
				ARAGON Magali Joséphine (née SANCHEZ)	ARAGON	17/06/1965 à LAVELANET (09)	7b route de Pamiers, 09100 BONNAC				
				SANCHEZ Pascal Eric		08/11/1971 à LAVELANET (09)	16 chemin de la Soullano, 09300 LAVELANET				
				ROMEU Rose (née DA COSTA)	ROMEU	17/08/1951 à TARASCON-SUR-ARIÈGE (09)	44 chemin de Guilhermy 31100 TOULOUSE				

9

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²	
SINSAT	107	A 210	Padalis	ROMEY Jean Claude Marcel		05/07/1950 à SINSAT (09)	44 chemin de Guilhermy 31100 TOULOUSE		Pré	0ha48a25 ca	0ha01a35 ca	
				ROMEY Jean-François		18/02/1973 à FOIX (09)	38b route de Bouchonne 09100 PAMIERS					
	106	A 216	Padalis	HAMY Michelle Hélène Jacqueline (née PARRAT)	HAMY	04/12/1944 à RIOM (63)	Chez Mme D. Mallet, Apt 13, 65 avenue de Saint Exupery 31400 TOULOUSE		Pré	0ha10a50 ca	0ha00a37 ca	
				ROMEY Christophe Jean-François		04/05/1970 à FOIX (09)	Mansard, Route de Soula, 09330 MONTGAILLARD		Pré	0ha23a05 ca	0ha01a60 ca	
	103	A 222	Padalis	COMMUNAUTE COM DES VALLEES D AX			SIREN 240 900 266					
				RAPEAU Emmanuelle Française (née GODET)	RAPEAU	15/07/1968 à THOUARS (79)	13 RTE NATIONALE 09250 LUZENAC 12 rue Bergamotte 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD					
	105	A 367	Padalis	GODET François Dominique André		24/07/1961 à THOUARS (79)	1b chemin du Canal 31320 PÉCHABOU			Pré	0ha10a50 ca	0ha00a51 ca
				PETREGNE Dominique		15/11/1946 à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75)	Maison Horlopo, 665 route de Mentaxuri 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE					
					GODET Française (née PETREGNE)	GODET	05/08/1937 à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75)	1b chemin du Canal 31320 PÉCHABOU 5 chemin du Coural,				

10

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
SINSAT	102	B 1	La prade	BOY René Jean Ömer		19/01/1935 à SINSAT (09)	09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE		Pré Taillis	1ha58a25 ca	0ha10a85 ca
	104	B 2	La prade	CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY) COMMUNE DE SINSAT	CARBONNE	02/04/1937 à SINSAT (09)	App 8, résidence les Quais des Minimes, 49 Av Maignan, 31200 TOULOUSE SIREN 210 902 961 "en mairie" 5 Avenue Paul Berdot 09310 SINSAT		Lande	0ha26a00 ca	0ha10a01 ca 0ha03a93 ca
SINSAT	102	B 909	La prade	BOY René Jean Ömer		19/01/1935 à SINSAT (09)	09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE		Pré	0ha25a56 ca	0ha03a82 ca
	102	B 915	La prade	BOY René Jean Ömer CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)	CARBONNE	02/04/1937 à SINSAT (09)	App 8, résidence les Quais des Minimes, 49 Av Maignan, 31200 TOULOUSE 5 chemin du Coural, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE		Pré	0ha15a96 ca	0ha02a81 ca

M

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu d'it	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
	102	B 917	La prade	CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)	CARBONNE	02/04/1937 à SINSAT (09)	App 8, résidence les Quais des Minimes, 49 Av Maignan, 31200 TOULOUSE		Pré	0ha02a04 ca	0ha01a07 ca
	101	B 921	La prade	BARES Joelle Pascale Jeannette		23/04/1963 à AUCH (32)	13 CHE DE LA PRADE 09310 SINSAT		Pré	0ha00a31 ca	0ha00a31 ca
	101	B 924	La prade	BARES Joelle Pascale Jeannette		23/04/1963 à AUCH (32)	13 CHE DE LA PRADE 09310 SINSAT		Pré	0ha00a71 ca	0ha00a71 ca

	210	A 1518	Cadefals et ille	DU QUIE -			SIREN 492 513 344, 3b place des Platanés, 09310 LES CABANNES		Lande	0ha11a25 ca	0ha0a61ca
	228	A 1519	Cadefals et ille	MOURAREAU Renée Lucienne Andrée (née MELET) MOURAREAU Maurice Jean Joseph	MOURAREAU	17/10/1923 à TOULOUSE (31) 29/12/1926 à VERDUN (09)	1 rue du Rempart, 09310 VERDUN 1 rue du Rempart, 09310 VERDUN		Lande	0ha12a90 ca	0ha00a07 ca
	208	A 1522	Cadefals et ille	Commune de Verdun			SIREN 210 903 282 en Mairie, 25 route des Cotes, 09310 VERDUN		Lande	0ha11a00 ca	0ha02a33 ca
	240	A 1547	Lille	VAQUIE Hélène Aimée Françoise		04/02/1975 à TOULOUSE (31)	57 Unac Village, 09250 UNAC		Pré	0ha20a00 ca	0ha00a88 ca
VERDUN	220	A 1548	L ille	MARROT Denise Jeanne Louise (née AUTHIER) MARROT Albert Marcel	MARROT	06/06/1930 à VERDUN (09) 05/12/1933 à FOIX (09)	18 avenue de Cadirac, 09000 FOIX 18 avenue de Cadirac, 09000 FOIX		Pré	0ha15a50 ca	0ha00a44 ca
				MARROT Denise Jeanne Louise	MARROT	06/06/1930 à	18 avenue de Cadirac,				

12

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom (née AUTHIER)	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m ²	Superficie à acquérir en m ²	
VERDUN	220	A 1549	L ille	MARROT Albert Marcel		05/12/1933 à FOIX (09)	09000 FOIX		Pré	0ha10a20 ca	0ha00a29 ca	
							18 avenue de Cadirac, 09000 FOIX					
	212	A 1550	L ille	ESPY Véronique Huguette Danielle	ESPY	21/10/1935 à TOULOUSE (31)	187 Mte de Pierre Regard, 69700 MONTAGNY		Pré	0ha12a50 ca	0ha00a42 ca	
							31 av Lamartine, 31100 TOULOUSE					
	231	A 1551	L ille	ESPY Josette Cécile Raymonde (née SARDEING)	ESPY	09/03/1966 à TOULOUSE (31)	31 av Lamartine, 31100 TOULOUSE		Lande	0ha11a20 ca	0ha00a72 ca	
							187 Mte de Pierre Regard, 69700 MONTAGNY					
	203	A 1552	L ille	BERNADAC Régine Martine	BERNADAC Guy	06/10/1961 à FOIX (09)	1 chemin d'Endoumens, 09310 VERDUN		Terre	0ha30a50 ca	0ha00a97 ca	
							3 rue du Barry d'En Haut, 09310 VERDUN					
	207	A 1554	L ille	CASTAING Emmanuelle Marie Madeleine Jeanne	BERNADAC Marthe (née RIVES)	22/09/1966 à TOULOUSE (31)	3 rue de Furstemberg, 75006 PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT		Pré	0ha01a03 ca	0ha00a94 ca	
							08/01/1953 à PARIS 3ÈME ARRONDISSEMENT (75)			0ha84a00 ca	0ha01a35 ca	
							08/01/1953 à FURSTENBERG	3 rue de Furstemberg				

13

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
	207	A 1555	L ille	CASTAING EMMANUELLE MARIE Madelaine Jeanne		PARIS 3ÈME ARRONDISSEMENT T (75)	75006 PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT		Sol	0ha07a20 ca	0ha00a50 ca
	207	A 1556	L ille	CASTAING EMMANUELLE MARIE Madelaine Jeanne		08/01/1953 à PARIS 3ÈME ARRONDISSEMENT T (75)	3 rue de Furstemberg 75006 PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT		Terre	0ha13a50 ca	0ha00a21 ca
	216	A 1557	L ille	JAUZE André Jean		06/10/1929 à LES CABANNES (09)	Par Mime Jauze Nicole, 9 rue Beaumont, 33530 BASSENS		Pré	0ha53a50 ca	0ha02a19 ca
	238	A 1560	L ille	DAYNIE Jacqueline Jeanne (née CODINACH)	DAYNIE	01/07/1943 à LAVELANET (09)	1 impasse du Saint Barthélémy, 09300 DREUILHE				
				ARAGON Magali Joséphine (née SANCHEZ)	ARAGON	17/06/1965 à LAVELANET (09)	7b route de Pamiers, 09100 BONINAC		Pré	0ha41a40 ca	0ha01a90 ca
				SANCHEZ Pascal Eric		08/11/1971 à LAVELANET (09)	16 chemin de la Souliano, 09300 LAVELANET				
VERDUN	205	A 1562	L ille	BOY René Jean Ömer		19/01/1935 à SINSAT (09)	5 chemin du Coural, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE				
				CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)	CARBONNE	02/04/1937 à SINSAT (09)	App 8, résidence les Quais des Minimes, 49 Av Maignan, 31200 TOULOUSE		Pré	0ha28a70 ca	0ha02a59 ca
	213	B 1221	Parecol	BOUZIGUES Rémy			09310 PECH		Lande	0ha04a20 ca	0ha01a01 ca
	213	B 1222	Parecol	GARDES Julien Marcel Claude		17/04/1985 à TOULOUSE (31)	chemin de Rebeu 09310 ALBIES		Lande	0ha07a50 ca	0ha01a15 ca
				BOUBRIET ALBES N I I O M O S 2 7 9			Résidence Joseph Mounie				

14

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu d'it	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
VERDUN	232	B 1228	Parecol	SURRE Albert			09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE 09310 LES CABANNES 32 avenue de la Cote des Roses, 11100 NARBONNE		Lande	0ha14a70 ca	0ha03a88 ca
	213	B 1235	Costes de beleze	GARDES Julien Marcel Claude		05/03/1949 à CUXAC-CABARDÈS (11)	chemin de Rebeu 09310 ALBIÈS		Pré	0ha09a00 ca	0ha01a96 ca
	201	B 1236	Costes de beleze	ALAZET François		17/04/1985 à TOULOUSE (31)	09310 ALBIÈS		Pré	0ha09a40 ca	0ha01a62 ca
	237	B 1243	Costes de beleze	RUAMPS Jean Claude Irénée René		27/08/1947 à TOULOUSE (31)	3 rue de la Chapelle, 80 Unac Village, 09250 UNAC		Lande	0ha14a20 ca	0ha03a04 ca
	225	B 1244	Costes de beleze	MICHEL Félix			09310 ALBIÈS		Lande	0ha02a00 ca	0ha00a30 ca
	225	B 1245	Costes de beleze	MICHEL Félix			09310 ALBIÈS		Lande	0ha02a50 ca	0ha00a37 ca
	214	B 1252	Costes de beleze	IZARD Bernard Joseph Raymond		08/03/1946 à VERDUN (09)	Le Clos des Minimes, Aptpt A9, 16 rue Marc-Arcis, 31200 TOULOUSE		Lande	0ha11a05 ca	0ha00a05 ca
	215	B 1254	Costes de beleze	MESSAUT Eveline Christine (née IZARD)	MESSAUT	06/07/1953 à VERDUN (09)	32 route des Cotes, 09310 VERDUN		Pré	0ha31a50 ca	0ha03a28 ca
	209	B 1255	Costes de beleze	DOUMIENS Claude Jean Marie		15/10/1949 à VERDUN (09)	Par Mme Bonnet Doumens Giséle, 5 rue du Barry d'En Bas, 09310 VERDUN		Lande	0ha04a50 ca	0ha00a86 ca
	224	B 1256	Fourmentax d en bas	MAURY Marius Henri		22/10/1918 à ASTON (09)	09310 VERDUN		Pré	0ha54a34 ca	0ha02a51 ca

15

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
	224	B 1258	Fourmentax d en bas	MAURY Marius Henri		22/10/1918 à ASTON (09)	09310 VERDUN		Terre	0ha16a40 ca	0ha01a59 ca

16

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu d'it	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²	
VERDUN	222	B 1259	Fourmentax d en bas	MAURY Régine Marie		17/04/1950 à VERDUN (09)	15 Rue Auguste Renoir, 31870 LAGARDELLE-SUR-LÈZE					
				MAURY Philippe François		12/08/1962 à FOIX (09)	210 Che del cers, 31560 NAILLOUX					
				MAURY Patrick		16/03/1975 à TOULOUSE (31)	11 rue de Solferino, 31500 TOULOUSE					
				MAURY Noelle Jackie		27/12/1963 à VERDUN (09)	15 Av Lachapelle, 31110 BAGNÈRES-DE-LUCHON					
				SCHMIDL Nadine Marie Henriette (née MAURY)	SCHMIDL	15/01/1946 à VERDUN (09)	12 Sonnhaldenstr, Uster, 57340 SUISSE					
				AURIOL Monique Claudine (née MAURY)	AURIOL	22/08/1942 à TARASCON-SUR-ARIÈGE (09)	5 rue du 19 Mars 1962, 31140 LAUNAGUET					
				CANAL Marylise (née MAURY)	CANAL	12/10/1956 à VERDUN (09)	15 Imp Saint Jean, 09100 PAMMERS					
				FERNANDEZ Lysiane Juliette (née MAURY)	FERNANDEZ	30/03/1947 à VERDUN (09)	12 chemin de Mounet, 09310 VERDUN					
				MAURY Jean Claude		10/10/1952 à VERDUN (09)	39 Che de Peyret 09310 VERDUN					
				MAURY Guy Justin		10/04/1954 à VERDUN (09)	1 route de St Amadou 09100 LA TOUR-DU-CRIEU					
				MAURY Eric Yves		12/04/1961 à VERDUN (09)	Le Bernet n°5 09000 GANAC					
				MAURY Édith Gilberte		29/08/1951 à VERDUN (09)	L'oustal Planvigny, 1892 LAVEY-VILLAGE,					

17

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²						
VERDUN	222	B 1259	Fourmentax d'en bas	MAURY David		24/08/1969 à FOIX (09)	57340 SUISSÉ 48 rue des Thermes, 179 Loum, 09400 ORNOLAC-USSAT-LES-BAINS										
				NADOUCE Christiane Madeleine (née MAURY)	NADOUCE	20/04/1948 à VERDUN (09)	36 Rue Louis Guichard, 09100 PAMMERS				0ha46a50 ca	0ha01a07 ca					
				BARTHE Anne Geneviève (née MAURY)	BARTHE	24/08/1959 à FOIX (09)	4 Rte de Rieux, 09120 VARILHES				Pré						
				MAURY André Jean		04/10/1943 à VERDUN (09)	86 Unac Village, 09250 UNAC										
				MAURY Antoinette (née GERMA MARTHE)	MAURY	01/11/1923 à VERDUN (09)	18a avenue Louis Siret, 09120 VARILHES										
				ROYER Marguerite Marie Paule Germaine (née PIERRETON)	ROYER	25/08/1938 à GRENOBLE (38)	19 rue Genissieu, 38000 GRENOBLE							0ha44a15 ca	0ha01a98 ca		
				PROPRIETAIRES DU BND 328 B1278 -													
				ALZIEU Marcel Henri François			8 Rue Robert Schuman 28600 LUISANT								0ha21a70 ca	0ha00a53 ca	
				CHENU Gilberte Mélanie Henriette (née BIGEON)	CHENU	07/10/1922 à LA SEYNE-SUR-MER (83)	Notre Dame de la Paix, 961 Av Colonel Picot, 83100 TOULON										
				LEMAIRE Germain Marcel			1459 route de Lacourt, 82700 MONTECH									0ha05a20 ca	0ha00a85 ca
							Le Courbas,										

18

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
VERDUN	202	B 1281	Touronc	ALZIEU Jean Pierre		17/06/1957 à ORNOLAC-USSAT-LES-BAINS (09)	17 route de Verniole, 09120 VARILHES		Taillis	0ha11a80 ca	0ha01a09 ca
	216	B 1283	Touronc	JAUZE André Jean		06/10/1929 à LES CABANNES (09)	Par Mme Jauze Nicole, 9 rue Beaumont, 33530 BASSENS		Lande	0ha15a00 ca	0ha01a36 ca
	221	B 1322	Pech martine	MAURY Michel Richard Noel		07/12/1962 à FOIX (09)	288 Dom de Gullhot, 09120 RIEUX-DE-PELLEPORT		Terre	0ha37a55 ca	0ha01a44 ca
	235	B 1326	Pech martine	MAURY Robert Victor Claude François		27/04/1952 à TARASCON-SUR-ARIÈGE (09)	15 chemin d'Enfourens, 09310 VERDUN		Terre	0ha30a70 ca	0ha01a22 ca
	211	B 2387	Costes de beleze	MAURY Joséphine Denise (née PONS)	MAURY	17/08/1928 à AXIAT (09)	15 chemin d'Enfourens, 09310 VERDUN		Lande	0ha20a91 ca	0ha04a18 ca
	234	B 2389	Parecol	GALINIE Gilberte Françoise Anna (née ROUZAUD)	GALINIE	16/09/1919 à LUZENAC (09)	Chez M Galinie Manuel, 86 avenue Jean Rieux, 31500 TOULOUSE		Lande	0ha21a79 ca	0ha00a65 ca
ALBIES	302	A 11	Cantaui	ROUSSEAU Hervé Lucien Constant	PUJOL	04/10/1937 à ORTHEZ (64)	39 rue Ledru Rollin, 94200 IVRY-SUR-SEINE		Terre	0ha21a20 ca	0ha03a28 ca
	306	A 12	Cantaui	ROUSSEAU Maeliss Josiane Marguerite	PUJOL	17/10/1955 à TAVERNY (95)	95 route de Boisbelle, 18250 HENRICHEMONT		Terre	0ha00a50 ca	0ha00a50 ca

19

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Norm d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m ²	Superficie à acquérir en m ²
ALBIES	304	A 22	Cantauli	CLAVIERIE Jean Pierre Louis François		09/10/1968 à FOIX (09)	Apt 17, Etage 1, 10 rue de Lafrau, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE		Lande	0ha07a90 ca	0ha03a29 ca
	304	A 30	Cantauli	CLAVIERIE Jean Pierre Louis François		09/10/1968 à FOIX (09)	34 rue de l'Artech 09400 QUIE		Lande	0ha17a30 ca	0ha04a77 ca
	308	A 42	Cantauli	AUTHIE Pauline Marcelle (née MIR) MIR Marcel Onesime Paul MAURY Evelyne (née AUTHIE)	AUTHIE	09/11/1931 à TOULON (83) 12/03/1921 à ALBIÈS (09)	Hopital Jules Rousse, Rue de Lafrau, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE L Escailion, Chemin de la Commanderie, 83200 TOULON 32 ch des Arigols 09400 QUIE		Lande	0ha09a30 ca	0ha01a06 ca
URS	401	A 353	Le sauzet	SNCF MOBILITES -			SIREN 552 049 447, CS 20012, 9 rue Jean Philippe Rameau, 93200 SAINT-DENIS		Ch. de fer	0ha57a51 ca	0ha01a89 ca
	401	A 529	Le village	SNCF MOBILITES -			SIREN 552 049 447, CS 20012, 9 rue Jean Philippe Rameau, 93200 SAINT-DENIS		Ch. de fer	0ha54a65 ca	0ha04a80 ca 0ha01a56 ca
GARANOU	509	A 340	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Terre	0ha04a40 ca	0ha00a79 ca
	509	A 341	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Terre	0ha06a45 ca	0ha01a18 ca

20

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
	505	A 342	Gransat	MIRAS Rose Louise (née CHAMPEU)	MIRAS	10/10/1948 à GARANOU (09)	Travers du Pech de Labrame, 46200 PINSAC		Terre	0ha04a79 ca	0ha00a94 ca
	505	A 343	Gransat	MIRAS Rose Louise (née CHAMPEU)	MIRAS	10/10/1948 à GARANOU (09)	Travers du Pech de Labrame, 46200 PINSAC		Terre	0ha10a21 ca	0ha01a22 ca

21

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²	
GARANOU	507	A 346	Gransat	CONESA Michel René Lucien		12/09/1953 à TOULOUSE (31)	Apt 17, 90 allées de Barcelone, 31000 TOULOUSE					
				CONESA Béatrice Armonie (née PILATI)	CONESA	23/03/1959 à CONDOM (32)	Apt 17, 90 allées de Barcelone, 31000 TOULOUSE			0ha09a20 ca	0ha02a05 ca	
				CONESA Ginette Michelle Marie (née SICRE)	CONESA	10/12/1930 à GARANOU (09)	Chez Mr et Mme Conesa Michel, 90 allées de Barcelone, 31000 TOULOUSE		Terre			
	520	A 347	Gransat	ARNEDO-SARTE Jeanne Augustine (née VELA-FRACA)	ARNEDO-SARTE	28/07/1929 à GARANOU (09)	24 résidence du Viaduc, 09000 VERNAJOUL					
				VELA-FRACA Jacqueline Marie		02/12/1944 à GARANOU (09)	17 chemin du Moulin, 31560 SAINT-LÉON					
				SABATIER Michel André Gérard		29/11/1949 à URS (09)	13 avenue de Fontenay, 18300 SAINT-SATUR		Jardin		0ha04a35 ca	0ha01a66 ca
				PONCY Maryse Janine (née SABATIER)	PONCY	26/07/1944 à URS (09)	Les Treilles, 22a Village de Vermaux, 09250 VERNAUX					
				MOUYCHARD Lea Yvette (née SABATIER)	MOUYCHARD	12/08/1939 à URS (09)	2 quartier de Celles 09250 GARANOU					
				SABATIER Daniel Guy Francis		20/01/1952 à URS (09)	Résidence Raymond Roger, Appt 3, 18 Rue de l'Espinet, 09000 FOIX					
	520	A 347	Gransat	FEUILLERAT François Louis Hippolyte		08/06/1938 à GARANOU (09)	132 route des Ecoles, 31130 PIN-BALMA				0ha04a35 ca	0ha01a66 ca
				VELA-FRACA Marie Thérèse		06/09/1946 à GARANOU (09)	14 Route de Montbrun, 31450 DONNEVILLE		jardin			
	502	A 514	La grande aulnaie	ANGLADE Jean Jacques Henri		24/06/1949 à CINTEGABELLE (31)	11 rue Eugène d'Hautpoul, 31400 TOULOUSE		Pré	0ha26a84 ca	0ha01a44 ca	
522	A 518	La grande aulnaie	SNCF MOBILITES -			SIREN 552 049 447, CS 20012, 9 rue Jean Philippe Rameau, 93200 SAINT-DENIS		Lande	0ha00a93 ca	0ha00a93 ca		
522	A 519	La grande aulnaie	SNCF MOBILITES -			SIREN 552 049 447, CS 20012, 9 rue Jean Philippe Rameau, 93200 SAINT-DENIS		Ch. de fer	0ha84a07 ca	0ha01a95 ca		

22

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles		Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m ²	Superficie à acquérir en m ²
	519	A	531	Las bimumassos	ROQUES Jean		25/04/1937 à GARANOU (09)	27 avenue de Lerida, 09000 FOIX		Pré	0ha24a35 ca	0ha03a24 ca

23

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²	
GARANOU	515	A 537	Las bimounassos	PELISSIE Joseph		29/01/1888 à GARANOU (09)	09250 GARANOU		Pré	0ha30a20 ca	0ha07a89 ca	
				PELISSIE Elisa Marie Justine (née FOURCADE)	PELISSIE	19/06/1900 à GARANOU (09)	09250 GARANOU					
	517	A 540	Las bimounassos	DUFLAU Marie Christine Germaine Marie-Pierre (née RAUZY)	DUFLAU	04/10/1963 à BARCELONNETTE (04)	4 rue Jean Nayrou, 09000 FOIX		Pré	0ha07a31 ca	0ha00a34 ca	
				MAFFRE Sandrine Marie Noelle		27/08/1974 à TOULOUSE (31)	Sporting Village I Appt 41, 272 route de Launaguet, 31200 TOULOUSE					
	512	A 541	Las bimounassos	GUIRAUD Nathalie Anne-Marie (née MAFFRE)	GUIRAUD	21/03/1972 à AUBERVILLIERS (93)	Bois des Peres Augustins, 81500 SAINT-LIEUX-LÈS-LAYVAUR					
				MAFFRE Guy Albert Jean		05/09/1938 à VERDUN (09)	3 rue Pierre Bourthourmieux, 31300 TOULOUSE		Pré	0ha09a95 ca	0ha01a60 ca	
	506	A 640	L ile d abail	MAFFRE Gérard Joseph Étienne		22/11/1939 à VERDUN (09)	15 chemin des Sourdes, 31620 LABASTIDE-SAINT-SERNIN					
				MAFFRE Claude Paul Gabriel		24/03/1942 à VERDUN (09)	15 rue de l'Angouleme, 74000 ANNECY					
	504	A 641	L ile d abail	CHATELET Isabelle Marie-Pierre (née LEBERGER)	CHATELET	19/12/1962 à VERSAILLES (78)	49 Village de Garanou, 09250 GARANOU					
				CHATELET Daniel André Marie		03/08/1961 à LA CLAYETTE (71)	16 rue Principale 09250 GARANOU		Pré	0ha03a15 ca	0ha00a47 ca	
	510	A 642	L ile d abail	CHAMPEU Jean Edmond		10/04/1953 à GARANOU (09)	20 avenue du Onze Novembre, 09300 VILLENEUVE-D'OLMES			Peuplerate	0ha22a14 ca	0ha01a64 ca
				LAGRANGE Thierry Louis		17/10/1959 à MONTPELLIER (34)	27b rue de la Pepiniere, 17000 LA ROCHELLE					
513	A 643	L ile d abail	CHEVALIER Martine Dominique (née LAGRANGE)	CHEVALIER	22/04/1954 à TOULOUSE (31)	6 rue Joseph Girard, 13210 SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE			Pré	0ha05a96 ca	0ha02a03 ca	
			WAGNER Jérôme			3 Lot du Cazaï, 31290 LAGARDE				Pré	0ha09a05 ca	0ha01a42 ca
504	A 644	L ile d abail	CHAMPEU Jean Edmond		10/04/1953 à GARANOU (09)	20 avenue du Onze Novembre, 09300 VILLENEUVE-D'OLMES			Peuplerate	0ha03a55 ca	0ha00a93 ca	

24

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m ²	Superficie à acquérir en m ²	
GARANOUE	504	A 645	L ile d abail	CHAMPEU Jean Edmond		10/04/1953 à GARANOUE (09)	20 avenue du Onze Novembre, 09300 VILLENEUVE-D'OLMES		Peupleraie	0ha02a67 ca	0ha00a45 ca	
	504	A 649	L ile d abail	CHAMPEU Jean Edmond		10/04/1953 à GARANOUE (09)	20 avenue du Onze Novembre, 09300 VILLENEUVE-D'OLMES		Peupleraie	0ha02a35 ca	0ha00a78 ca	
	511	A 650	L ile d abail	AFONSO Valérie Danièle Roberte (née LESCURE)	AFONSO	09/11/1968 à MARIIGNAC (31)	12b résidence le Souliélian, 09000 FERRIÈRES-SUR-ARIÈGE		Pré	0ha05a10 ca	0ha01a46 ca	
	503	A 651	L ile d abail	PIRES Maria De Fatima (née BARATA)	PIRES	07/08/1949 à PORTUGAL (PORTUGAL)	6 avenue de la Gare, 09250 GARANOUE			0ha07a05 ca	0ha01a42 ca	
	507	A 653	L ile d abail	CONESA Ginette Michelle Marie (née SICRE)	CONESA	10/12/1930 à GARANOUE (09)	Chez Mr et Mme Conesa Michel, 90 allées de Barcelone, 31000 TOULOUSE		Pré	0ha03a04 ca	0ha01a53 ca	
	521	A 654	L ile d abail	CONESA Béatrice Armonie (née PILATI)	CONESA	23/03/1959 à CONDOM (32)	Apt 17, 90 allées de Barcelone, 31000 TOULOUSE					
	501	A 655	L ile d abail	SICRE Charles Benjamin Laurent	MARTIN	12/09/1953 à TOULOUSE (31)	Apt 17, 90 allées de Barcelone, 31000 TOULOUSE		Pré	0ha04a95 ca	0ha02a47 ca	
	516	A 663	L ile d abail	MARTIN Virginie Claudia (née ALAZET)	PAGES	25/07/1934 à GARANOUE (09)	7 rue de la Mairie, 09250 LUZENAC		Pré	0ha07a41 ca	0ha02a08 ca	
				PELLISSIE Joseph Clément	BONNEFONT	18/11/1918 à GARANOUE (09)	12 place Robert le Bis, 91640 BRIS-SOUS-FORGES					
				PAGES Claire Rose (née PELLISSIE)	ROQUES Jean	11/12/1921 à GARANOUE (09)	09110 SAVIGNAC-LES- ORMEAUX					
				BONNEFONT Paulette Jeanne Sophie (née ROQUES)	ROQUES Marius Henri Firmin	08/11/1934 à GARANOUE (09)	4 Rue Rhin et Danube 09000 FOIX					
				ROQUES Jean	ROQUES Daniel François	25/04/1937 à GARANOUE (09)	27 avenue de Lerida, 09000 FOIX					
				ROQUES Marius Henri Firmin	OF Claude Henri	06/03/1940 à GARANOUE (09)	09250 GARANOUE					
				ROQUES Daniel François		29/01/1953 à FOIX (09)	3 Rue du Calmil 09000 FOIX					
				OF Claude Henri		24/12/1952 à GARANOUE (09)	5 impasse Manouchian, 31320 CASTANET-TOLOSAN		Terre	0ha06a65	0ha01a44	

25

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m ²	Superficie à acquérir en m ²
GARANOU				OF Andrée Jeanne (née DENJEAN)	OF	07/10/1931 à GARANOU (09)	65 Village de Garanou, 09250 GARANOU SIREN 552 049 447, CS 20012, 9 rue Jean Philippe Rameau, 93200 SAINT-DENIS		Ch. de fer	ca	ca
	522	A 678	L oustendros	SNCF MOBILITES -					Ch. de fer	0ha42a23 ca	0ha05a35 ca
	522	A 708	Las esclausos	SNCF MOBILITES -			SIREN 552 049 447, CS 20012, 9 rue Jean Philippe Rameau, 93200 SAINT-DENIS		Ch. de fer	0ha37a57 ca	0ha06a23 ca
	518	A 824	La grande aulnaie	RODIERE Charles Auguste Fernand		05/11/1934 à LIMOUX (11)	6 rue de Garin 31500 TOULOUSE		Eaux	0ha12a00 ca	0ha00a92 ca
	518	A 875	La grande aulnaie	RODIERE Charles Auguste Fernand		05/11/1934 à LIMOUX (11)	6 rue de Garin 31500 TOULOUSE		Eaux	0ha11a98 ca	0ha02a98 ca
	522	A 909	La bouicho	SNCF MOBILITES -			SIREN 552 049 447, CS 20012, 9 rue Jean Philippe Rameau, 93200 SAINT-DENIS		Ch. de fer	0ha90a20 ca	0ha03a81 ca 0ha09a44 ca
	509	A 1026	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			93200 SAINT-DENIS 20 route Nationale 09250 LUZENAC		Pré	0ha11a70 ca	0ha03a14 ca
	508	A 1028	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Terre	0ha03a37 ca	0ha00a95 ca
	508	A 1031	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Terre	0ha01a48 ca	0ha00a44 ca
	508	A 1034	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Terre	0ha09a78 ca	0ha01a55 ca
	508	A 1037	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Terre	0ha04a06 ca	0ha00a86 ca
	508	A 1041	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Pré	0ha01a43 ca	0ha00a66 ca
508	A 1045	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Pré	0ha00a34 ca	0ha00a34 ca	
LUZENAC	602	A 364	Bentoula	BAUTISTA Raphaël		13/05/1945 à ROBERT-ESPAGNE (55)	9 Imp des lavandes, 34440 NISSAN-LEZ-ENSERUNE		Terre	0ha07a80 ca	0ha01a15 ca
	602	A 365	Bentoula	BAUTISTA Raphaël		13/05/1945 à ROBERT-ESPAGNE (55)	9 Imp des lavandes, 34440 NISSAN-LEZ-ENSERUNE		Terre	0ha09a70 ca	0ha01a94 ca

26

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²		
LUZENAC	607	A 366	Bentoula	PONT Berthe (née GONCALVES)	PONT	31/10/1954 à PORTUGAL (PORTUGAL)	Route du Col de Marmare, Causou, 09250 CAUSSOU		Terre	0ha06a40ca	0ha01a29ca		
				PONT Jean Jacques Aimé Antonin		15/03/1953 à CAUSSOU (09)	Route du Col de Marmare, Causou, 09250 CAUSSOU						
	601	A 388	Petiere	LAUTRE Annie Marie (née AUGÉ)	LAUTRE	11/06/1955 à SISTERON (04)	9 Lamieil, 09250 LUZENAC		Terre	0ha17a95ca	0ha02a95ca		
				AUGÉ (née BONREPAUX) Marie	AUGÉ		9 Lamieil, 09250 Luzenac						
	609	A 389	Petiere	VERGES Noélie (née CAPDEVILLE)	VERGES	11/12/1893 à LUZENAC (09)	09250 LUZENAC						
				VERGES Michel Emmanuel		26/09/1892 à SERDINYA (66)	Maison de Juan odette, 7 Che cordeau, 31200 TOULOUSE						
				VERGES Gilbert Joseph		14/09/1920 à LUZENAC (09)	Avenue Jean Moulin 11000 CARCASSONNE						
				BRUZY Jeanne Albertine (née VERGES)	BRUZY	18/11/1922 à LATOUR-DE-CAROL (66)	Par Mime BRUZY Marie noelle 17 chemin de gentis 31220 VIEILLE TOULOUSE						
				ROUAN Denise		29/06/1913 à LUZENAC (09)	09250 LUZENAC						
				ROUAN Marcel François		10/03/1915 à LUZENAC (09)	09250 LUZENAC						
605	A 390	Petiere	GUITARD Marie		16/07/1912 à TOULOUSE (31)	7 chemin cordeau 31200 TOULOUSE							
			CARRIERE Louise Claudine (née LAURENS)	CARRIERE	01/04/1942 à ORLU (09)	Rte de verdun 09310 LES CABANNES							
			CARRIERE Claude Olivier Casimir		20/11/1946 à ASCOU (09)	173 Rue du courneilh Le village 09110 ASCOU							
			CARRIERE Roger Henri		30/09/1937 à ASCOU (09)	Le village 09110 ASCOU							
608	A 487	Courmo d'embails	LAUTRE Nicolas			7 la Coustanelle 09250 Luzenac		Terre	0ha03a50ca	0ha0a73ca			
			GUIBE Emilie			8 la Coustanelle 09250 Luzenac							
604	A 854	Bentoula	DELON Francoise (née BONNEL)	DELON	20/11/1955 à LAVELANET (09)	240 Che da la Rayrete, 34270 LES MATELLES		Terre	0ha22a86ca	0ha05a41ca			
			BONNEL Maryse Amélie Eugénie (née BERGERE)	BONNEL	18/05/1932 à VILLENEUVE-D'OLMES (09)	Ehpad le Santouils, Santouils, 09250 LUZENAC							
603	A 855	Bentoula						Terre	0ha22a86ca	0ha04a22ca			

27

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
LUZENAC				DELON Françoise (née BONNEL)	DELON	20/11/1955 à LAVELANET (09)	240 Che da la Rayrete, 34270 LES MATELLES				
				LANGLADE Christophe Jean Célestin		31/07/1969 à FOIX (09)	109 Darre Naizieu, 09250 UNAC			0ha08a08 ca	0ha02a36 ca
	606	A 1196	Emballis	LANGLADE Geraldine Josette		11/12/1975 à FOIX (09)	Prat Cuquié, 09250 UNAC		Terre		
				LANGLADE Jean Georges Alain		13/01/1943 à UNAC (09)	39 Unac Village, 09250 UNAC				
UNAC	703	B 653	Ferrières	COMMUNE D UNAC			MAIRIE 7 RUE DE LAUDINET 09250 UNAC		Lande	0ha49a50 ca	0ha49a50 ca
	705	B 656	Ferrières	MIQUEL Nicole		22/04/1939 à ANOR (59)	1 LE PECH 09110 PERLES-ET-CASTELET		Lande	0ha38a50 ca	0ha38a50 ca
	704	B 658	Ferrières	FERRAND Alphonse			09110 TIGNAC		Terre	0ha07a40 ca	0ha07a40 ca
	702	B 659	Ferrières	BONREPAUX Claude Lucien Maurice MOUCHARD Evelyne Andrée Sergine (née BONREPAUX) STERVINO Lucienne Marcelle Marguerite (née BONREPAUX) DELORT Nadine Edmonde Armandine (née BONREPAUX)	MOUCHARD STERVINO DELORT	08/04/1946 à PERLES-ET-CASTELET (09) 08/02/1965 à FOIX (09) 25/01/1952 à TOULOUSE (31) 22/07/1957 à FOIX (09)	8 impasse des Villas 37400 LUSSAULT-SUR-LOIRE 67 Lample 09000 BRASSAC 4 résidence les Chenes 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA 47 allées Pierre Et Marie Curie 09000 FOIX 5ème ETAGE PORTE 2 6 AV PRINCEP-BENLLOCH ENCAMP ANDORRE MAIRIE 7 RUE DE LAUDINET 09250 UNAC		Terre	0ha04a00 ca	0ha04a00 ca
UNAC	703	B 660	Ferrières	SOLSONA Véronique COMMUNE D UNAC		29/11/1976 à PAMPIERS (09)	25C LA GRAND PLACE 31600 SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE		Lande	0ha21a15 ca	0ha21a15 ca
	701	B 770	Ferrières	CONTINENTE Cécile Sabine (née BONREPAUX) BONREPAUX Nicolas Georges	CONTINENTE	30/11/1975 à VITRY-SUR-SEINE (94) 23/03/1973 à VITRY-SUR-SEINE (94)	9 rue Colonel Sebbane, 69600 OULLINS		Taillis	0ha12a97 ca	0ha08a18 ca

28

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²	
TIGNAC	801	A 1	Cachesis	BONREPAUX Andrée (née PASQUIER)	BONREPAUX	03/06/1950 à IVRY-SUR-SEINE (94)	17 rue Denis Papin, 66100 PERPIGNAN					
				BONREPAUX Claude Lucien Maurice		08/04/1946 à PERLES-ET-CASTELET (09)	8 impasse des Villas 37400 LUSSAULT-SUR-LOIRE					
				MOUCHARD Evelynne Andrée Sergine (née BONREPAUX)	MOUCHARD	08/02/1965 à FOIX (09)	67 Lamplé 09000 BRASSAC					
				STERVINOU Lucienne Marcelle Marguerite (née BONREPAUX)	STERVINOU	25/01/1952 à TOULOUSE (31)	4 résidence les Chenes 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA				0ha08a00 ca	
PERLES ET CASTELET	905	A 1	Peyreboune	DELORT Nadine Edmonde Armandine (née BONREPAUX)	DELORT	22/07/1957 à FOIX (09)	47 allées Pierre Et Marie Curie 09000 FOIX		Terre	0ha08a00 ca	0ha08a00 ca	
				SOLSONA Véronique		29/11/1976 à PAMBIERS (09)	5ème ETAGE PORTE 2 6 AV PRINCEP-BENLLOCH ENCAMP ANDORRE					
				Commune de Perles et Castelet			SIREN 210 902 284, En Mairie, 3 Rec du Marti 09110 PERLES-ET-CASTELET				0ha14a45 ca	0ha01a78 ca
				Commune de Perles et Castelet			SIREN 210 902 284, En Mairie, 3 Rec du Marti 09110 PERLES-ET-CASTELET				0ha02a65 ca	0ha02a65 ca
PERLES ET CASTELET	907	A 11	Peyreboune	DUPUY Michel			Porte de Baychon 09110 PERLES ET CASTELET		Lande	0ha16a63 ca	0ha00a72 ca	
				RATOULY Henriette Hélène Georgette (née OLIVE)	RATOULY	11/12/1939 à AX-LES-THERMES (09)	41 ruelle des Glaises, 91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE				0ha00a47 ca	0ha02a27 ca
				Commune de Perles et Castelet			SIREN 210 902 284, En Mairie, 3 Rec du Marti 09110 PERLES-ET-CASTELET				0ha02a20 ca	0ha01a08 ca

29

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m ²	Superficie à acquérir en m ²
PERLES ET CASTELET	908	A 16	Peyreboune	LEFEBVRE Céline Anne Élise (née D'ARANJO)	LEFEBVRE	18/08/1971 à TOULOUSE (31)	3 rue des Dolomites, 31600 SAUBENS		Lande	0ha06a60 ca	0ha00a63 ca
				D'ARANJO Josette Pierrette Antoinette (née MARTY)	D'ARANJO	28/09/1947 à ARLLOS (31)	Les Ormes II, Bat E2, Apt 18, 9017 avenue Salvador Allende, 31320 CASTANET-TOLOSAN		Lande	0ha10a03 ca	0ha00a59 ca
	902	A 17	Peyreboune	CONTINENTE Cécile Sabine (née BONREPAUX)	CONTINENTE	30/11/1975 à VITRY-SUR-SEINE (94)	25C LA GRAND PLACE 31600 SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE		Lande	0ha01a78 ca	0ha01a78 ca
				BONREPAUX Nicolas Georges	BONREPAUX	23/03/1973 à VITRY-SUR-SEINE (94)	9 rue Colonel Sebbane, 69600 OULLINS		Terre	0ha08a60 ca	0ha00a95 ca
	905	A 31	Peyreboune	BONREPAUX Andrée (née PASQUIER)	BONREPAUX	03/06/1950 à IVRY-SUR-SEINE (94)	17 rue Denis Papin, 66100 PERPIGNAN		Lande	0ha01a78 ca	0ha01a78 ca
				Commune de Perles et Castelet			SIREN 210 902 284, En Mairie, 3 Rec du Marti 09110 PERLES-ET-CASTELET		Terre	0ha06a75 ca	0ha01a65 ca
	903	A 475	Fontanelle	BONREPAUX Augustin René Julien	BONREPAUX	11/08/1936 à PERLES-ET-CASTELET (09)	13 avenue de Ventrille, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT		Terre	0ha03a52 ca	0ha01a85 ca
				BEDEL Elianne			Résidence Port Cipriano, 66750 SAINT-CYPRIEN VOSES (88)		Lande	0ha15a45 ca	0ha01a82 ca
	904	A 477	Fontanelle	BONREPAUX Augustin René Julien	BONREPAUX	11/08/1936 à PERLES-ET-CASTELET (09)	13 avenue de Ventrille, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT		Lande	0ha04a50 ca	0ha00a83 ca
				CAVAILLES Arlette Andrée			Bat B, Etage 5, 22 rue Guillemin Tarayre, 31000 TOULOUSE		Terre	0ha01a85 ca	0ha00a83 ca
	902	A 483	Fontanelle	CAVAILLES Jeanne Laure		08/08/1948 à FOIX (09)	7 avenue du Pont Neuf, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT		Lande	0ha04a50 ca	0ha00a83 ca
				CONTINENTE Cécile Sabine (née BONREPAUX)	CONTINENTE	30/11/1975 à VITRY-SUR-SEINE (94)	25C LA GRAND PLACE 31600 SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE		Lande	0ha04a50 ca	0ha00a83 ca
				BONREPAUX Nicolas Georges	BONREPAUX	23/03/1973 à VITRY-SUR-SEINE (94)	9 rue Colonel Sebbane, 69600 OULLINS		Lande	0ha04a50 ca	0ha00a83 ca
				BONREPAUX Andrée (née PASQUIER)	BONREPAUX	03/06/1950 à IVRY-SUR-SEINE (94)	17 rue Denis Papin, 66100 PERPIGNAN		Lande	0ha04a50 ca	0ha00a83 ca
				CONTINENTE Cécile Sabine (née BONREPAUX)	CONTINENTE	30/11/1975 à VITRY-SUR-SEINE (94)	25C LA GRAND PLACE 31600 SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE		Lande	0ha04a50 ca	0ha00a83 ca

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
	902	A 484	Fontanelle	BONREPAUX Nicolas Georges	BONREPAUX	23/03/1973 à VITRY-SUR-SEINE (94)	9 rue Colonel Sebbane, 69600 OULLINS		Lande	0ha00a00 ca	0ha00a00 ca
				BONREPAUX Andrée (née PASQUIER)		03/06/1950 à IVRY-SUR-SEINE (94)	17 rue Denis Papin, 66100 PERPIGNAN				
	911	A 485	Fontanelle	BONREPAUX Danielle Jeanne Pierrette (née RAUZY)	BONREPAUX	11/03/1949 à VAYCHIS (09)	App 1939, résidence des Cedres, 3 Rue des Cyclamens, 31700 BLAGNAC		Terre	0ha06a95 ca	0ha04a84 ca
PERLES ET CASTELET	910	A 491	Fontanelle	PROPRIETAIRES DU BND 228 A0491 -							
				CONTINENTE Cécile Sabine (née BONREPAUX)	CONTINENTE	30/11/1975 à VITRY-SUR-SEINE (94)	25C LA GRAND PLACE 31600 SAINT-CLAR-DE-RIVIERE				0ha00a50 ca
				BONREPAUX Nicolas Georges	BONREPAUX	23/03/1973 à VITRY-SUR-SEINE (94)	9 rue Colonel Sebbane, 69600 OULLINS		Lande	0ha30a40 ca	
				BONREPAUX Andrée (née PASQUIER)	BONREPAUX	03/06/1950 à LIVRY-SUR-SEINE (77)	17 RUE DENIS PAPIN 66100 PERPIGNAN				0ha00a73 ca
				MIQUEL Jacquy Victor Albert	DAUBIN	27/04/1934 à SAINT-MICHEL (02)	11Rue des Aubépines 59155 FACHES-THUMESNIL				
		906	A 492	Fontanelle	DAUBIN Christian François Pierre		17/06/1947 à LES CABANNES (09)	5 cité Camille Claudel, 09300 LAVELANET		Pré	0ha05a65 ca
SAVIGNAC LES ORMEAUX	1001	C 1339	Sauset	CEBRAL Christiane Marie		21/11/1939 à PERLES-ET-CASTELET (09)	Hopital St Louis, Place du Breilh, 09110 AX-LES-THERMES		Terre	0ha16a76 ca	0ha00a86 ca
	1002	C 1345	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -			Cite administrative bat b, BD Armand DUPOORTAL, 31000 TOULOUSE		Terre	0ha00a06 ca	0ha00a06 ca
	1002	C 1346	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -			Cite administrative bat b, BD Armand DUPOORTAL, 31000 TOULOUSE		Terre	0ha00a96 ca	0ha00a96 ca
	1002	C 1348	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -			Cite administrative bat b, BD Armand DUPOORTAL, 31000 TOULOUSE		Lande	0ha01a50 ca	0ha01a50 ca
	1002	C 1350	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -			Cite administrative bat b, BD Armand DUPOORTAL, 31000 TOULOUSE		Pré	0ha00a10 ca	0ha00a10 ca
	1001	C 1399	Sauset	CEBRAL Christiane Marie		21/11/1939 à PERLES-ET-CASTELET (09)	Hopital St Louis, Place du Breilh,		Pré	0ha12a20 ca	0ha01a76 ca

31

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²	
SAVIGNAC LES ORMEAUX	1002	C 1500	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -		CASTELET (09)	09110 AX-LES-THERMES Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE		Pré	0ha02a22 ca	0ha02a22 ca	
	1004	C 1501	Sauset	PERPERE Suzanne Anne Marie		27/11/1946 à SAVIGNAC-LES-ORMEAUX (09)	38 Bd Saint Jacques, 75014 PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT		Pré	0ha07a78 ca	0ha00a57 ca	
	1002	C 1503	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -			Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE		Lande	0ha00a72 ca	0ha00a72 ca	
	1002	C 1504	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -			Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE		Pré	0ha01a86 ca	0ha01a86 ca	
	1002	C 1505	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -			Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE		Pré	0ha08a50 ca	0ha02a43 ca	
	1004	C 1507	Sauset	PERPERE Suzanne Anne Marie		27/11/1946 à SAVIGNAC-LES-ORMEAUX (09)	38 Bd Saint Jacques, 75014 PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT		Pré	0ha01a94 ca	0ha00a69 ca	
	1004	C 1511	Sauset	PERPERE Suzanne Anne Marie		27/11/1946 à SAVIGNAC-LES-ORMEAUX (09)	38 Bd Saint Jacques, 75014 PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT		Terre	0ha07a35 ca	0ha00a24 ca	
	1002	C 1513	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -			Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE		Terre	0ha05a47 ca	0ha01a30 ca	
	1005	C 1514	Sauset	PESQUIE Louis Albert		01/02/1934 à CHARENTON-LE-PONT (94)	Bp 4523, Nourmea, 98800 NOUMEA 23 rue St Honest, 31000 TOULOUSE		Terre	0ha06a04 ca	0ha01a54 ca	
					PESQUIE Armand							
					NAUDY Philippe Julien		02/12/1961 à SAVIGNAC-LES-ORMEAUX (09)	Plateau Roc de Caralp-Hame, 09000 SAINT-MARTIN-DE-CARALP				
					NAUDY Marie-Christine Paulette Gilberte		05/02/1957 à SAVIGNAC-LES-ORMEAUX (09)	26 Qua du Couzillou, 09110 SAVIGNAC-LES-ORMEAUX				
	1003	C 1517	Sauset	NAUDY Marcelle Christiane		25/01/1956 à SAVIGNAC-LES-ORMEAUX (09)	31 Rte d'Espagne, 09110 SAVIGNAC-LES-ORMEAUX		Pré	0ha08a13 ca	0ha01a13 ca	

32

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dît	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
				NAUDY Jacques Jérôme		26/07/1938 à SAVIGNAC-LES-ORMEAUX (09)	2 Rte Parourmes, 09310 ALBIÈS				
				FRAISSE Anne Marie Alberte (née NAUDY)	FRAISSE	19/10/1954 à SAVIGNAC-LES-ORMEAUX (09)	14 Quartier d'Enfount, 09110 SAVIGNAC-LES-ORMEAUX				
AX LES THERMES	1105	B 1256	Les escalous	SOCIETE FONCIERE IMMOBILIERE DE LOCATION -			Dir Adm Et Fin Tour Edf Efg14, 20 place de la Defense, 92050 PARIS DEFENSE CEDEX		Lande	0ha12a40 ca	0ha03a13 ca

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m ²	Superficie à acquérir en m ²
AX LES THERMIES	1105	B 1257	Les escalous	SOCIETE FONCIERE IMMOBILIERE DE LOCATION -			Dir Adm Et Fin Tour Edf Fig14, 20 place de la Defense, 92050 PARIS DEFENSE CEDEX		Lande	0ha12a40 ca	0ha04a43 ca
	1101	B 1259	Les escalous	AUQUE Hubert Hugues		05/10/1944 à TOULOUSE (31)	Par Eglise Protestante, 25 rue 3 Freres Barthélémy, MARSEILLE GÈME ARRONDISSE		Lande	0ha01a85 ca	0ha01a26 ca
	1102	B 1260	Les escalous	BEAUFORT Jeanne Madeleine Louise (née SEGUELA)	BEAUFORT	06/03/1925 à AX-LES-THERMIES (09)	31 rue Noguier, 31400 TOULOUSE		Lande	0ha04a20 ca	0ha04a20 ca
	1102	B 1261	Les escalous	THIAUDIERE Simone (née BONNEFONT)	THIAUDIERE	29/11/1936 à AX-LES-THERMIES (09)	92362 MEUDON LA FORET CEDEX		Lande	0ha19a90 ca	0ha00a53 ca 0ha02a23 ca
	1102	B 1261	Les escalous	BEAUFORT Jeanne Madeleine Louise (née SEGUELA)	BEAUFORT	06/03/1925 à AX-LES-THERMIES (09)	31 rue Noguier, 31400 TOULOUSE		Lande	0ha19a90 ca	0ha00a53 ca 0ha02a23 ca
	1104	B 1262	Les escalous	PORTET Marie Christine Renée	PORTET	15/12/1952 à PAMIER (09)	Bat A, Appart 29, 1 impasse du Tarbezou, 31500 TOULOUSE		Lande	0ha32a20 ca	0ha01a54 ca
				PORTET Dorian Gérard François-René		PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT	12 rue du Cap Brunet, 09100 PAMIER				
				PORTET Christian François Jean		27/04/1955 à AX-LES-THERMIES (09)	15 rue Jonquieres, 31500 TOULOUSE				
				PORTET Muria (née PONS)	PORTET	30/04/1926 à ROBERT-ESPAGNE (55)	Vil la Boheme, Avenue Adolphe Authie, 09110 AX-LES-THERMIES				0ha01a93 ca
	1104	B 1263	Les escalous	PORTET Véronique Marie-Claude Geraldine (née PIERRE)	PORTET	21/01/1959 à LES MUREAUX (78)	12 rue du Cap Brunet, 09100 PAMIER		Lande	0ha39a10 ca	0ha06a07 ca
			PORTET Marie Christine Renée		15/12/1952 à PAMIER (09)	Bat A, Appart 29, 1 impasse du Tarbezou, 31500 TOULOUSE					
			PORTET Dorian Gérard François-René		16/05/1997 à ARRONDISSEMENT	12 rue du Cap Brunet, 09100 PAMIER					
			PORTET Christian François Jean		27/04/1955 à AX-LES-THERMIES (09)	15 rue Jonquieres, 31500 TOULOUSE					
			PORTET Muria (née PONS)	PORTET	30/04/1926 à ROBERT-ESPAGNE (55)	Vil la Boheme, Avenue Adolphe Authie, 09110 AX-LES-THERMIES					

34

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
AX LES THERMES	1106	B	Coste de betxou	PORTET Véronique Marie-Claude Geraldine (née PIERRE)	PORTET	21/01/1959 à LES MUREAUX (78)	12 rue du Cap Brunet, 09100 PAMMERS				
				PAGES Régine Anne Marie (née VEZIA)	PAGES	21/08/1944 à AX-LES-THERMES (09)	10 rue Maurice Becanne, 31400 TOULOUSE		0ha07a80 ca	0ha03a24 ca	
				NAUDY Bernard Dit La Lauze			09110 ORLU		0ha23a85 ca	0ha01a01 ca	
	1103	B	Coste de betxou	NAUDY Bernard Dit La Lauze			09110 ORLU		0ha17a20 ca	0ha07a98 ca	
	1208	A	Germia	ANDRE Janine Anna Marie (née LAURENS)	ANDRE	09/06/1929 à MARSEILLE (13)	4 impasse Anselme, MARSEILLE 12ÈME ARRONDISSEMENT		0ha18a22 ca	0ha05a50 ca	
ORGEIX	1205	A	Germia	BEUZIT Lionel Jacques Louis		06/03/1974 à L'UNION (31)	21 rue Flavien et Geneviève Pascal 31150 GRATENTOUR				
				BEUZIT Danielle Louise Jeanne (née PONT-NOURAT)	BEUZIT	28/07/1950 à CAUSSOU (09)	11 rue René Cassin, 31140 SAINT-ALBAN		0ha20a00 ca	0ha04a10 ca	
				BALDASSI Magali Georgette Simone (née BEUZIT)	BALDASSI	13/10/1971 à TOULOUSE (31)	170 chemin du Rieu Tort, 82170 POMPIGNAN				
				PROPRIETAIRES DU BND 218 A0359 -							
				AUTHIER Frédéric		08/10/1972 à TOULOUSE (31)	448 Chemin Maibou, 31240 L'UNION				
	1211	A	Germia	AUTHIER Louise Marcelle (née PERRY)	AUTHIER	25/06/1922 à AX-LES-THERMES (09)	Chez Mme Llop Josette, 5 chemin des Rives, 09000 FERRIÈRES-SUR-ARIEGE		0ha33a60 ca	0ha07a24 ca	
				GUERRE Marie Lise		23/03/1954 à BORDEAUX CAUDERAN (33)	Le Moulin Orgeix Village, 09110 ORGEIX				
				DUCHASSAING Marcelle Alexandrine (née NAUDY)	DUCHASSAING	14/04/1921 à ORGEIX (09)	EHPAD Bois Gramond, Rue François Mauriac 33320 EYSINES				
	1205	A	Germia	BEUZIT Lionel Jacques Louis		06/03/1974 à L'UNION (31)	1633 route des Bordes, 31620 GARGAS				
				BEUZIT Danielle Louise Jeanne (née PONT-NOURAT)	BEUZIT	28/07/1950 à CAUSSOU (09)	11 rue René Cassin, 31140 SAINT-ALBAN				
				BALDASSI Magali Georgette Simone (née BEUZIT)	BALDASSI	13/10/1971 à TOULOUSE (31)	170 chemin du Rieu Tort, 82170 POMPIGNAN				
ORGEIX	1202	A	Germia	BEAUFILS Jean-Pierre		03/08/1965 à TOULOUSE (31)	3 boulevard de la Papayette, 82340 AUVILLAR		0ha06a35 ca	0ha03a40 ca	
				BERGE Stéphane André Jean		14/06/1973 à TOULOUSE (31)	Chemin du Prat de l'Auriolle, TOULOUSE (31)				

35

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
ORGEIX	1203	A 369	Germia	BERGE Gérard René		30/07/1947 à ORGEIX (09)	66270 LE SOLER 22 route d'Orlu, 22b Vge le Village, 09110 ORGEIX		Terre	0ha17a70 ca	0ha04a71 ca
	1206	A 526	Pla del pount	CANTAREUIL Pierre Joseph Bernard		04/03/1948 à TOULOUSE (31)	10 rue Antoine Bayes, 31100 TOULOUSE		Terre	0ha07a00 ca	0ha00a29 ca
	1209	A 527	Pla del pount	PERRY Jean Pierre		09/05/1956 à AX-LES-THERMES (09)	9 place de la Mairie, 09110 SAVIGNAC-LES-ORMEAUX		Terre	0ha08a10 ca	0ha01a17 ca
	1201	A 528	Pla del pount	AUTHIER Louise Marcelle (née PERRY)	AUTHIER	25/06/1922 à AX-LES-THERMES (09)	Chez Mme Llop Josette, 5 chemin des Rives, 09000 FERRIÈRES-SUR-ARIÈGE		Terre	0ha07a65 ca	0ha01a63 ca
	1210	A 529	Pla del pount	LLOP Josette Marcelle Henriette (née AUTHIER)	LLOP	29/05/1948 à ORLU (09)	5 chemin des Rives, 09000 FERRIÈRES-SUR-ARIÈGE		Terre	0ha06a45 ca	0ha01a60 ca
	1207	A 530	Pla del pount	COMMUNE D ORGEIX		30/07/1943 à ALGÈRIE (ALGERIE)	28 avenue de l'Enclos, 31120 PORTEF-SUR-GARONNE		Terre	0ha06a45 ca	0ha01a74 ca
	1204	A 531	Pla del pount	BETTAMIN Odette Jeanne (née NAUDY) DESCHAMPS Liliane Yvette (née BETTAMIN)	BETTAMIN DESCHAMPS	21/04/1931 à ORGEIX (09) 19/02/1957 à VERNIOLLE (09)	6 avenue de la Haite, 09340 VERNIOLLE 5 rue du Pati, 13500 MARTIGUES		Terre	0ha13a70 ca	0ha04a04 ca
	1307	E 669	Campauleil	COMMUNE D ORLU			SIREN 210 902 201, En mairie, Place André Amiel, 09110 ORLU		Lande	0ha11a00 ca	0ha11a00 ca
	1328	E 670	Campauleil	NAUDY Renée Mauricette (née NEUILLY) NAUDY Michel Baptiste Émile	NAUDY	02/07/1943 à TOULOUSE (31) 15/04/1968 à TOULOUSE (31)	Maison Mathieu 5 Quartier Empeyre 09110 ORLU 3 impasse de Boutet 31470 SAINT-LYS		Pré	0ha27a50 ca	0ha03a53 ca
	1358	F 676	Campauleil	NAUDY Jean Émile VERGE Jean		27/01/1938 à ORLU (09) 16/08/1932 à	Maison Mathieu 5 Quartier Empeyre 09110 ORLU 4 Qua le pont		Lande	0ha06a07 ca	0ha03a29 ca

36

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m ²	Superficie à acquérir en m ²
						ORLU (09)	09110 ORLU			ca	ca
	1307	E 677	Campauleil	COMMUNE D ORLU			SIREN 210 902 201, En mairie, Place André Arniel, 09110 ORLU		Terre	0ha07a48 ca	0ha04a69 ca
	1339	E 687	Campauleil	NAUDY Patrice Michel		07/07/1962 à TOULOUSE (31)	1 rue du Pic du Cariffe 31750 ESCALQUENS		Lande	0ha04a15 ca	0ha02a61 ca
	1315	E 690	Campauleil	MARTUCHOU André Lucien		12/05/1949 à ORLU (09)	5 Qua l'Estep, 09110 ORLU		Terre	0ha04a95 ca	0ha03a59 ca
	1338	E 693	Campauleil	SILVA Marie Christine Louise (née NAUDY)	SILVA	29/04/1956 à AX- LES-THERMES (09)	3 résidence de Rufat 09110 AX-LES-THERMES		Terre	0ha04a95 ca	0ha03a62 ca
	1330	E 695	Campauleil	GONCALVES Marie-Claude (née NAUDY)	GONCALVES	21/04/1954 à AX- LES-THERMES (09)	7 hameau de Vermeille 09500 TOURTROL		Pré	0ha06a50 ca	0ha02a31 ca
	1329	E 696	Campauleil	NAUDY Pierre-Yves Robert		28/02/1976 à MULHOUSE (68)	1A Rue du MELEZE 68350 BRUNSTAT-DIDENHEIM		Pré	0ha06a50 ca	0ha03a72 ca
				NAUDY Jean André		05/03/1942 à ORLU (09)	18 Quartier La Place 09110 ORLU				
	1341	E 697	Campauleil	DALOU Raymonde Catherine Germaine (née NAUDY)	DALOU	31/07/1927 à LARUNS (64)	Bte 96 2ème Etage Bâtiment D 127 boulevard de Charonne 75011 PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT		Pré	0ha09a10 ca	0ha04a55 ca
ORLU	1317	E 699	Campauleil	MARTUCHOU Gabrielle Jeanne		13/10/1932 à ORLU (09)	10 Qua Carre des Nobles, 09110 ORLU		Pré	0ha08a55 ca	0ha04a99 ca
	1355	E 700	Campauleil	LOUBIX Bernadette Henriette Régine (née ROQUES)	LOUBIX	06/08/1965 à FOIX (09)	12 allées Pierre et Marie Curie 09000 FOIX		Pré	0ha04a40 ca	0ha01a05 ca
	1355	E 701	Campauleil	ROQUES Marguerite Marie (née NAUDY)	ROQUES	22/11/1934 à ORLU (09)	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU				
	1316	E 704	Campauleil	LOUBIX Bernadette Henriette Régine (née ROQUES)	LOUBIX	06/08/1965 à FOIX (09)	12 allées Pierre et Marie Curie 09000 FOIX		Pré	0ha07a40 ca	0ha07a40 ca
				ROQUES Marguerite Marie (née NAUDY)	ROQUES	22/11/1934 à ORLU (09)	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU				
	1320	E 708	Campauleil	MARTUCHOU Antoine Baptiste		24/09/1934 à ORLU (09)	9 Qua le Couillet, 09110 ORLU		Pré	0ha03a25 ca	0ha03a25 ca
				MARTUCHOU Josette Bernadette		11/03/1950 à ORLU (09)	Place le Cantou, 15 Qua le Cantou,		Pré	0ha01a85 ca	0ha01a85 ca

37

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
ORLU	1318	E 711	Campauleil	MARTUCHOU Jacqueline Albertine		18/09/1945 à ORLU (09)	09110 ORLU 13 rue Rivals, 31000 TOULOUSE		Pré	0ha07a65 ca	0ha07a65 ca
	1350	E 712	Campauleil	PEYRE Jacqueline Pierrette		01/07/1962 à FOIX (09)	Hôpital la Grave, Service Majeurs Protégés, Place Lange, 31300 TOULOUSE		Taillis	0ha07a00 ca	0ha04a53 ca
	1319	E 713	Campauleil	TOMMASINO Jeannine Elisabeth (née MARTUCHOU)	TOMMASINO	15/02/1948 à ORLU (09)	2 impasse du Pic du Midi, 31410 SAINT-HILAIRE		Pré	0ha08a50 ca	0ha02a42 ca
	1340	E 716	Campauleil	NAUDY Pierre			09110 ORLU		Terre	0ha04a65 ca	0ha01a90 ca
	1306	E 728	Campauleil	GUERRERO Jocelyne Pierrette Jeannine (née CLANET)	GUERRERO	01/06/1959 à FOIX (09)	1 Qua le Crot, 09110 ORLU		Lande	0ha08a15 ca	0ha02a98 ca
	1343	E 730	Campauleil	NAUDY DIT DROLLE Pierre Firmin		15/12/1932 à ORLU (09)	3 Qua l'Eglise 09110 ORLU		Terre	0ha06a90 ca	0ha01a53 ca
	1322	E 731	Campauleil	MGV -			SIREN 444 747 950, 35 avenue de la Cote Bleue, 13960 SAUSSET-LES-PINS		Pré	0ha08a80 ca	0ha02a28 ca
	1323	E 732	Campauleil	MOT Marcelle Émilie (née VERGE) ROUSSEU Marie Thérèse (née MOT) MOT André Marcel	MOT ROUSSEU MOT	26/05/1930 à ORLU (09) 13/02/1957 à TARASCON-SUR-ARIEGE (09) 18/06/1930 à ORLU (09)	1 Qua Empeyre, 09110 ORLU 3 Qua Empeyre, 09110 ORLU 1 Qua Empeyre, 09110 ORLU		Pré	0ha09a00 ca	0ha02a95 ca
	1323	E 733	Campauleil	MOT Marcelle Émilie (née VERGE) ROUSSEU Marie Thérèse (née MOT) MOT André Marcel	MOT ROUSSEU MOT	26/05/1930 à ORLU (09) 13/02/1957 à TARASCON-SUR-ARIEGE (09) 18/06/1930 à ORLU (09)	1 Qua Empeyre, 09110 ORLU 3 Qua Empeyre, 09110 ORLU 1 Qua Empeyre, 09110 ORLU		Pré	0ha13a70 ca	0ha05a47 ca
	1303	E 740	Campauleil	CARRIERE Marguerite Rose Marie (née NAUDY) CARRIERE Gérard Jean Jérôme	CARRIERE	05/10/1923 à ORLU (09) 02/01/1954 à ASCOU (09)	202 Ehpad le Clos des Bains, Place du Breilh, 09110 AX-LES-THERMES Batiment Printemps, 30 rue du Printemps, 06160 ANTIBES JUAN LES PINS		Pré	0ha06a80 ca	0ha02a35 ca
	1311	E 741	Campauleil	GUILHOT Jean-Claude Joseph NAUDY Jean Inceah Diarra	GUILHOT	19/11/1953 à ORLU (09) 11/08/1931 à	10 Rue Fontenelle 31400 TOULOUSE Boite n°96 2ème Etage Bâtiment D		Lande	0ha06a60 ca	0ha03a19 ca

38

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m ²	Superficie à acquérir en m ²	
ORLU	1326	E 742	Campauleil	VAISSIERES Christiane Rose Marie (née NAUDY)	VAISSIERES	15/08/1954 à ORLU (09)	127 boulevard de Charonne 75011 PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT Bâtiment 4 Appartement 246 19 chemin des Maraichers 31400 TOULOUSE		Pré	0ha09a05 ca	0ha04a36 ca	
	1311	E 747	Campauleil	GUILHOT Jean-Claude Joseph		19/11/1953 à ORLU (09)	10 Rue Fontenelle 31400 TOULOUSE		Lande	0ha06a55 ca	0ha01a74 ca	
	1307	E 748	Aygo bento	COMMUNE D ORLU			SIREN 210 902 201, En mairie, Place André Arniel, 09110 ORLU		Lande	0ha25a50 ca	0ha10a91 ca	
	1351	E 750	Aygo bento	PEYRE Karine Andrée		08/04/1971 à TOULOUSE (31)	3 rue Paul Tirard 66760 ENVEITG		Pré	0ha17a80 ca	0ha02a19 ca	
	1310	E 751	Aygo bento	GROS Jeanne Marthe Joséphine (née MOT DITE MELOT)	GROS	20/02/1932 à ORLU (09)	8 Qua route des Forges, 09110 ORLU		Pré	0ha04a90 ca	0ha00a07 ca	
	1324	E 752	Aygo bento	GROS Jean Claude		25/07/1962 à FOIX (09)	1 résidence de Rufat, 09110 AX-LES-THERMES			0ha02a00 ca	0ha00a46 ca	
	1353	E 763	Aygo bento	MOT André Bigherau			09110 ORLU		Lande	0ha06a80 ca	0ha03a72 ca	
	1301	E 764	Aygo bento	ROUCH Aurélie Marie			82 rue Grand Rue 09400 USSAT		Taillis	0ha06a30 ca	0ha01a85 ca	
				VIGNOLLES Henriette Jeanne (née ANGRIEU)	VIGNOLLES	05/06/1947 à TOULOUSE (31)	2 rue de la Fontaine, 09110 SAVIGNAC-LES-ORMEAUX		Terre			
				MATHE Gisèle Joséphine (née MARTY)	MATHE	12/12/1951 à AX-LES-THERMES (09)	26 chemin des Arrigols, 09400 QUIÉ					
				CHERON Gilberte Claudine (née MARTY)	CHERON	17/03/1948 à AX-LES-THERMES (09)	97 rue de la Jonquière, 75017 PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT					
				CALVET Francine Marie (née MARTY)	CALVET	11/06/1954 à AX-LES-THERMES (09)	56 square François Villon, 16110 LA ROCHEFOUCAULD					
	1321	E 765	Aygo bento	MARTY Denis		09/12/1949 à AX-LES-THERMES (09)	12b rue Constant Alibert, 09110 AX-LES-THERMES		Pré	0ha04a00 ca	0ha02a25 ca	
				ROUGE Danièle Alice (née MARTY)	ROUGE	25/11/1946 à AX-LES-THERMES (09)	41 chemin de la Courmeille, 09110 IGNAUX					

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
ORLU				MARTY Alain		04/07/1907 à LES-THERMIES (09)	26 boulevard Alsace Lorraine, 09000 FOIX				
				NAUDY Marie-Hélène		12/03/1969 à TOULOUSE (31)	Lagarde 09400 SAURAT				
	1332	E 766	Aygo bento	NAUDY Henriette Albanie		28/01/1932 à ORLU (09)	10 Quartier Le Cantou 09110 ORLU		Pré	0ha10a90 ca	0ha02a79 ca
	1312	E 772	Aygo bento	NAUDY DIT ROBINET Pierre Firmin		04/11/1931 à ORLU (09)	10 Quartier le Cantou 09110 ORLU				
	1336	E 780	Aygo bento	CARRIERE Louise Claudine (née LAURENS)	CARRIERE	01/04/1942 à ORLU (09)	Rte de verdun, 09310 LES CABANNES		Lande	0ha05a20 ca	0ha02a14 ca
	1353	E 781	Aygo bento	NAUDY Joseph Jean Pierre		29/10/1946 à ORLU (09)	9 Quartier La Place 09110 ORLU		Lande	0ha10a00 ca	0ha02a82 ca
	1333	E 783	Aygo bento	ROUCH Fabien			52 av Painlevé appt 35 01500 AMBERIEU EN BUGEY		Taillis	0ha10a70 ca	0ha02a11 ca
				NAUDY Laurent Albert		23/01/1971 à TOULOUSE (31)	11b rue Anatole France 09000 FOIX				
				NAUDY Henriette Albanie		28/01/1932 à ORLU (09)	10 Quartier Le Cantou 09110 ORLU		Lande	0ha36a30 ca	0ha04a66 ca
				NAUDY DIT ROBINET Pierre Firmin		04/11/1931 à ORLU (09)	10 Quartier le Cantou 09110 ORLU				
				PROPRIETAIRES DU BND 220 E0785 -							
	1354	E 785	Aygo bento	NAUDY Joseph Jean Pierre		29/10/1946 à ORLU (09)	9 Quartier La Place 09110 ORLU		Lande	0ha15a40 ca	0ha02a07 ca
				FOURNIER Paulette Françoise (née NAUDY)	FOURNIER	24/03/1943 à ORLU (09)	64 boulevard Las Planas 06100 NICE				
			PERRY Marcel Jean		07/08/1937 à TOULOUSE (31)	18 rue Biot 31200 TOULOUSE					
1347	E 786	Aygo bento	PEYRE Maryse Marguerite Marcell		13/09/1957 à FOIX (09)	13 Qua la place 09110 ORLU		Taillis	0ha10a95 ca	0ha03a73 ca	
			PEYRE Suzanne Marie Peyregail (née NAUDY)	PEYRE	19/11/1931 à ORLU (09)	14 Qua la place 09110 ORLU					
1340	E 787	Aygo bento	NAUDY Pierre			09110 ORLU		Lande	0ha12a60 ca	0ha00a42 ca	
1310	E 789	Aygo bento	GROS Jeanne Marthe Joséphine (née MOT DITE MELOT)	GROS	20/02/1932 à ORLU (09)	8 Qua route des Forges, 09110 ORLU		Taillis	0ha17a30 ca	0ha01a56 ca	
			GROS Jean Claude		25/07/1962 à	1 résidence de Rufat,					

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
ORLU	1334	E 790	Aygo bento	NAUDY Jean Pierre Lauze ROQUES Marguerite Marie (née NAUDY) ROQUES Philippe Jean-Baptiste	ROQUES	22/11/1934 à ORLU (09) 11/10/1971 à FOIX (09)	09110 AX-LES-THERMES 42 rue Saint Remesy 31000 TOULOUSE 5a Qua l'Eglise 09110 ORLU 5a Qua l'Eglise 09110 ORLU		Lande	0ha07a15 ca	0ha02a36 ca
	1356	E 791	Aygo bento	ROQUES Philippe Jean-Baptiste ROQUES Marguerite Marie (née NAUDY)	ROQUES	11/10/1971 à FOIX (09) 22/11/1934 à ORLU (09)	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU 5a Qua l'Eglise 09110 ORLU		Lande	0ha07a50 ca	0ha03a61 ca
	1357	E 792	Aygo bento	SYNDICAT INTERCOMMUNAL FORESTIER ET PASTORAL ORGEIX ORLU			Mairie 09110 ORLU		Futaie	0ha80a65 ca	0ha16a38 ca
	1308	E 796	Les salines	Electricité de France -			SIREN 552 081 317, DIVISION FISCALITE GROUPE, 22 AV DE WAGRAM, 75008 PARIS 8ÈME ARRONDISSEMENT		Lande Sol	1ha98a00 ca	0ha21a88 ca
	1357	E 818	Les salines	SYNDICAT INTERCOMMUNAL FORESTIER ET PASTORAL ORGEIX ORLU			Mairie 09110 ORLU		Futaie	38ha38a0 ca	0ha00a05 ca
	1357	E 820	L espurgue	SYNDICAT INTERCOMMUNAL FORESTIER ET PASTORAL ORGEIX ORLU			Mairie 09110 ORLU		Futaie	43ha10a0 ca	0ha05a10 ca
	1357	E 852	Les salines	SYNDICAT INTERCOMMUNAL FORESTIER ET PASTORAL ORGEIX ORLU			Mairie 09110 ORLU		Futaie	26ha64a27 ca	0ha45a77 ca 0ha00a31 ca
	1335	F 3	Germia	NAUDY Jean Edmond		19/07/1937 à SARRIANS (84)	10 allées de l'Hermitage 30400 VILLENEUVE-LES-AVIGNON		Pré	0ha15a70 ca	0ha09a02 ca
	1313	F 4	Germia	LOEUILLET Jean Dominique		14/07/1929 à ORGEIX (09)	26 Yge le Village, 09110 ORGEIX SIREN 210 902 201,		Pré	0ha12a10 ca	0ha08a79 ca
	1307	F 5	Germia	COMMUNE D ORLU			En mairie, Place André Amiel, 09110 ORLU		Pré	0ha04a35 ca	0ha02a79 ca
	1305	F 17	Germia	MOT Elizabeth Danièle (née CHAIGNEAU)	MOT	05/07/1961 à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75)	23 route de Ticaille, 31450 AYGUESVIVES		Pré	0ha04a57 ca	0ha02a32 ca

41

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m ²	Superficie à acquérir en m ²
ORLU	1330	F 18	Germia	GONCALVES Marie-Claude (née NAUDY)	GONCALVES	21/04/1954 à AX-LES-THERMES (09)	7 hameau de Vermelle 09500 TOURTROL		Pré	0ha06a13 ca	0ha02a81 ca
				NAUDY Marie Louise (née MONDE)	NAUDY	15/03/1922 à MÉRENS-LES-VALS (09)	56 Vge le Village 09110 ORGEIX				
	1344	F 19	Germia	PERRY Jean Pierre		09/05/1956 à AX-LES-THERMES (09)	9 place de la Mairie 09110 SAVIGNAC-LES-ORMEAUX		Pré	0ha04a00 ca	0ha02a07 ca
				PERRY Pierre Jean			REDJAS EL FEREDA CONSTANTINE Algérie				
	1330	F 21	Germia	GONCALVES Marie-Claude (née NAUDY)	GONCALVES	21/04/1954 à AX-LES-THERMES (09)	7 hameau de Vermelle 09500 TOURTROL		Pré	0ha20a25 ca	0ha01a94 ca
				NAUDY Marie Louise (née MONDE)	NAUDY	15/03/1922 à MÉRENS-LES-VALS (09)	56 Vge le Village 09110 ORGEIX				
	1337	F 49	Germia	NAUDY Marc Jean Auguste		21/06/1969 à LAVAUUR (81)	37 route de Saint Jory 31790 SAINT-SAUVEUR		Pré	0ha05a05 ca	0ha02a02 ca
				PEYRE Julie Marie Elisabeth		24/05/1924 à ORLU (09)	6 Qua le pont, 09110 ORLU				
	1332	F 78	Germia	MARTUCHOU Patrick Eric Robert		14/06/1969 à MARVEIOLS (48)	97 Orlu, 09110 ORLU		Taillis	0ha03a90 ca	0ha02a43 ca
				NAUDY Marie-Hélène		12/03/1969 à TOULOUSE (31)	Lagardelle 09400 SAURAT				
	1352	F 82	Germia	NAUDY Henriette Albanie		28/01/1932 à ORLU (09)	10 Quartier Le Cantou 09110 ORLU		Pré	0ha07a70 ca	0ha03a74 ca
				NAUDY DIT ROBINET Pierre Firmin		04/11/1931 à ORLU (09)	10 Quartier le Cantou 09110 ORLU				
	1349	F 134	La jonquiere	PEYRE Laurence Janine		03/03/1927 à ORGEIX (09)	21 Vge le Village 09110 ORGEIX		Pré	0ha11a45 ca	0ha11a45 ca
PEYRE Bernard Jean					26/03/1951 à ORLU (09)	5 Qua le Croc 09110 ORLU					
1302	F 135	La jonquiere	VAN ROSSEM (née LAPORTERIE) Marie-France			2694 ch de l'Enseigne cedex 3661 31840 AUSSONNE		Pré	0ha03a00 ca	0ha03a00 ca	
			BONREPAUX Philippe Célestin André		01/06/1964 à TOULOUSE (31)	18b Qua le Cantou, 09110 ORLU					
			BONREPAUX Augustin René Julien		11/08/1936 à PERLES-ET-CASTELET (09)	13 avenue de Ventrille, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT		Pré	0ha01a75 ca	0ha01a75 ca	

42

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²
				BONREPAUX Jeanine Marie (née AMIEL)	BONREPAUX	15/05/1937 à ORLU (09)	13 avenue de Ventrille, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT				
	1348	F 137	La jonquiere	PEYRE Yves Jean Bernard		20/08/1953 à FOIX (09)	14 Qua la place 09110 ORLU		Lande	0ha02a05 ca	0ha02a05 ca
	1304	F 138	La jonquiere	PEYRE Suzanne Marie Peyregail (née NAUDY)	PEYRE	19/11/1931 à ORLU (09)	14 Qua la place 09110 ORLU				
	1327	F 139	La jonquiere	CAVERNES Catherine Gilberte Jeanne (née GRAS)	CAVERNES	13/09/1957 à TOULOUSE (31)	Sivarol, 09110 IGNAUX		Pré	0ha04a00 ca	0ha04a00 ca
	1309	F 141	La jonquiere	CAVERNES Didier Hubert Germain		14/11/1954 à TARASCON (13)	Sivarol, 09110 IGNAUX				
	1301	F 142	La jonquiere	NAUDY Stéphane Roger Pierre	NAUDY	05/09/1971 à TOULOUSE (31)	6 Quartier Nestrade 09110 ORLU		Pré	0ha04a55 ca	0ha02a39 ca
	1348	F 143	La jonquiere	NAUDY Gabriel Prosper Baptiste		16/02/1949 à ORLU (09)	84 avenue du Gers 31270 FROUZINS				
	1314	F 144	La jonquiere	WAGENHEIM Anne-Marie Louise (née GOLLARD)	WAGENHEIM	06/04/1952 à TOULON (83)	Résidence les Figuriers de Grimaud, 77 Enclos Max Jacob, 34130 MAUGUIO		Pré	0ha02a40 ca	0ha00a90 ca
	1329	F 145	La jonquiere	VIGNOLLES Henriette Jeanne (née ANGRIEU)	VIGNOLLES	05/06/1947 à TOULOUSE (31)	2 rue de la Fontaine, 09110 SAVIGNAC-LES-ORMEAUX		Pré	0ha04a63 ca	0ha00a85 ca
	1331	F 148	La jonquiere	PEYRE Yves Jean Bernard		20/08/1953 à FOIX (09)	14 Qua la place 09110 ORLU		Lande	0ha06a80 ca	0ha01a54 ca
	1329	F 149	La jonquiere	PEYRE Suzanne Marie Peyregail (née NAUDY)	PEYRE	19/11/1931 à ORLU (09)	14 Qua la place 09110 ORLU				
				PEYRE Julie Marie Elisabeth		24/05/1924 à ORLU (09)	6 Qua le pont, 09110 ORLU		Pré	0ha06a85 ca	0ha01a44 ca
				MARTUCHOU Patrick Eric Robert		14/06/1969 à MARVEJOLS (48)	97 Orlu, 09110 ORLU				
				NAUDY Jean André		05/03/1942 à ORLU (09)	18 Quartier La Place 09110 ORLU				
				NAUDY Pierre-Yves Robert		28/02/1976 à MULHOUSE (68)	1A Rue du MELEZE 68350 BRUNSTAT-DIDENHEIM		Pré	0ha10a15 ca	0ha02a56 ca
				NAUDY Joseph Jean Pierre		29/10/1946 à ORLU (09)	9 Quartier La Place 09110 ORLU				
				FOURNIER Catherine			30 boulevard Gorbella 06100 NICE		Pré	0ha08a40 ca	0ha01a71 ca
				NAUDY Jean André		05/03/1942 à ORLU (09)	18 Quartier La Place 09110 ORLU				
ORLU	1329	F 149	La jonquiere	NAUDY Jean André		20/02/1924 à ORLU (09)	1A Rue du MELEZE		Pré	0ha08a85 ca	0ha01a38 ca

43

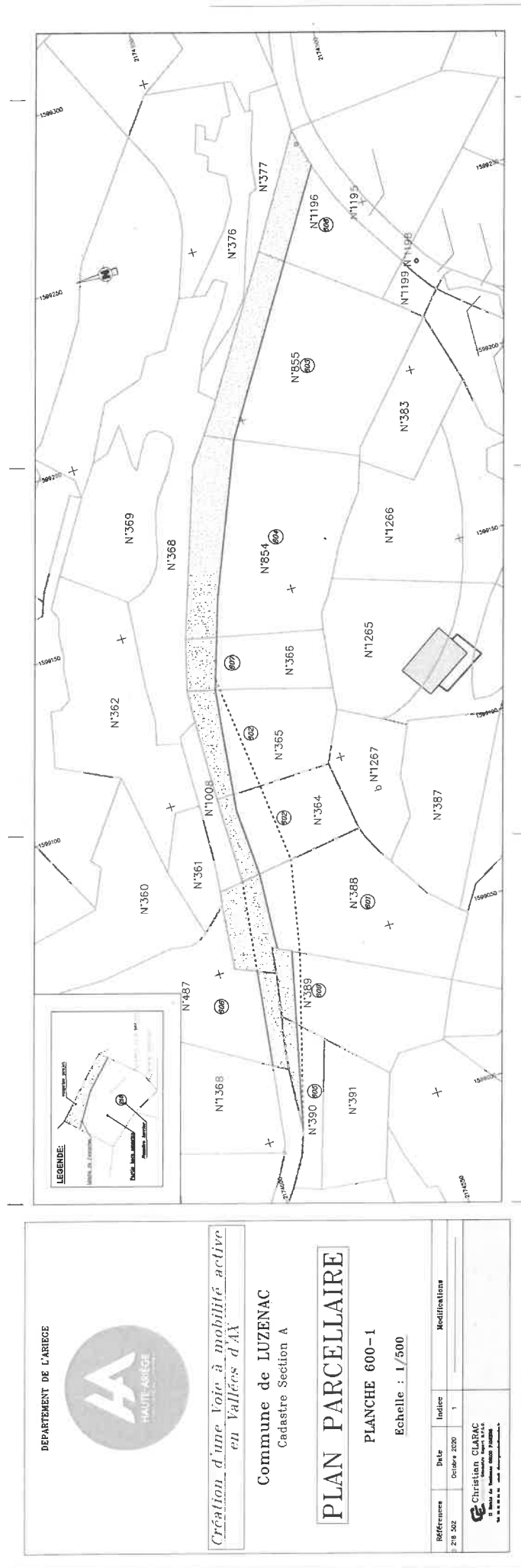
Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m ²	Superficie à acquérir en m ²	
				NAUDY Pierre-Yves Robert		28/02/1976 à MULHOUSE (68)	68350 BRUNSTAT-DIDENHEIM					
	1329	F 150	La jonquiere	NAUDY Jean André		05/03/1942 à ORLU (09)	18 Quartier La Place 09110 ORLU		Pré	0ha06a80 ca	0ha01a11 ca	
	1342	F 151	La jonquiere	NAUDY Pierre-Yves Robert		28/02/1976 à MULHOUSE (68)	1A Rue du MELEZE 68350 BRUNSTAT-DIDENHEIM		Pré	0ha07a40 ca	0ha01a53 ca	
	1345	F 152	La jonquiere	GOMES Suzanne Marie Rose (née NAUDY)	GOMES	18/08/1944 à ORLU (09)	8 Qua le Cantou 09110 ORLU		Pré	0ha08a00 ca	0ha01a45 ca	
	1356	F 153	La jonquiere	PERRY Marcel Jean		07/08/1937 à TOULOUSE (31)	18 rue Biot 31200 TOULOUSE		Pré	0ha19a40 ca	0ha00a90 ca	
ORLU				ROQUES Philippe Jean-Baptiste		11/10/1971 à FOIX (09)	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU		Pré			
				ROQUES Marguerite Marie (née NAUDY)	ROQUES	22/11/1934 à ORLU (09)	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU		Pré			
	1321	F 622	Germia	MATHE Gisèle Joséphine (née MARTY)	MATHE	12/12/1951 à AX-LES-THERMES (09)	26 chemin des Arrigols, 09400 QUIÉ			0ha03a85 ca	0ha00a40 ca	
				CHERON Gilberte Claudine (née MARTY)	CHERON	17/03/1948 à AX-LES-THERMES (09)	97 rue de la Jonquiere, 75017 PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT					
				CALVET Francine Marie (née MARTY)	CALVET	11/06/1954 à AX-LES-THERMES (09)	56 square François Villon, 16110 LA ROCHEFOUCAULD					
				MARTY Denis		09/12/1949 à AX-LES-THERMES (09)	12b rue Constant Alibert, 09110 AX-LES-THERMES					
				ROUGE Danièle Alice (née MARTY)	ROUGE	25/11/1946 à AX-LES-THERMES (09)	41 chemin de la Coumeille, 09110 IGNAUX		Pré			
				MARTY Alain		04/09/1960 à AX-LES-THERMES (09)	Suc Par Me Jean Charles Soula, 26 boulevard Alsace Lorraine, 09000 FOIX					
	1315	F 623	Germia	MARTUCHOU André Lucien		12/05/1949 à ORLU (09)	5 Qua l'Estap, 09110 ORLU		Pré	0ha03a85 ca	0ha03a85 ca	
	1307	F 647	Pe d aygue	COMMUNE D ORLU			SIREN 210 902 201, En mairie, Place André Armiel,		Lande	0ha17a00 ca	0ha04a22 ca	

44

Commune	N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession	Nature du terrain	Superficie totale en m ²	Superficie à acquérir en m ²
							09110 ORLU				

45

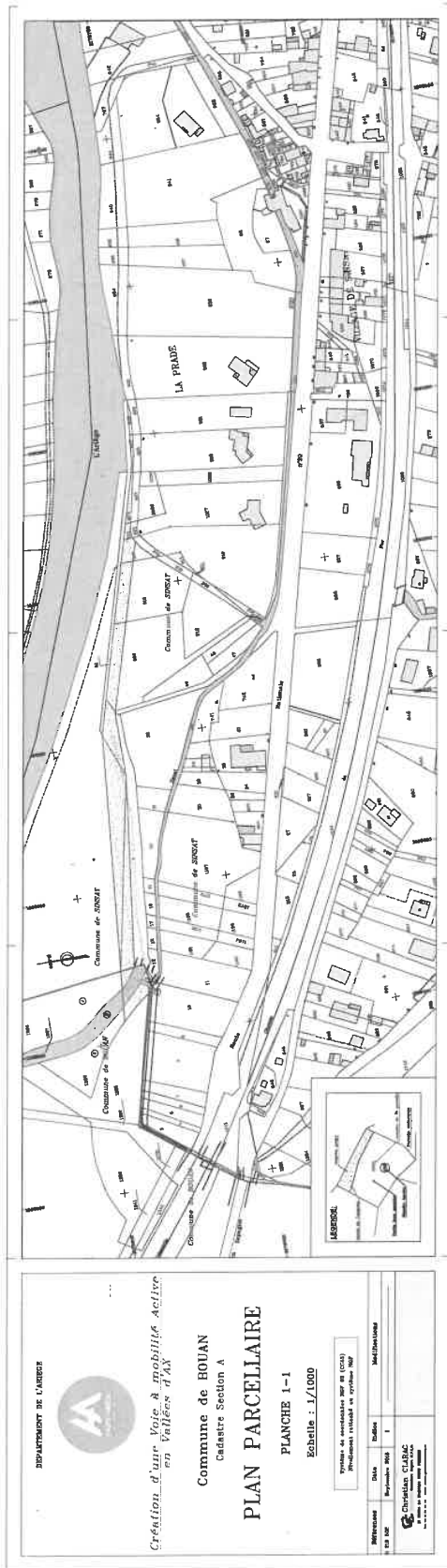
ANNEXE 3



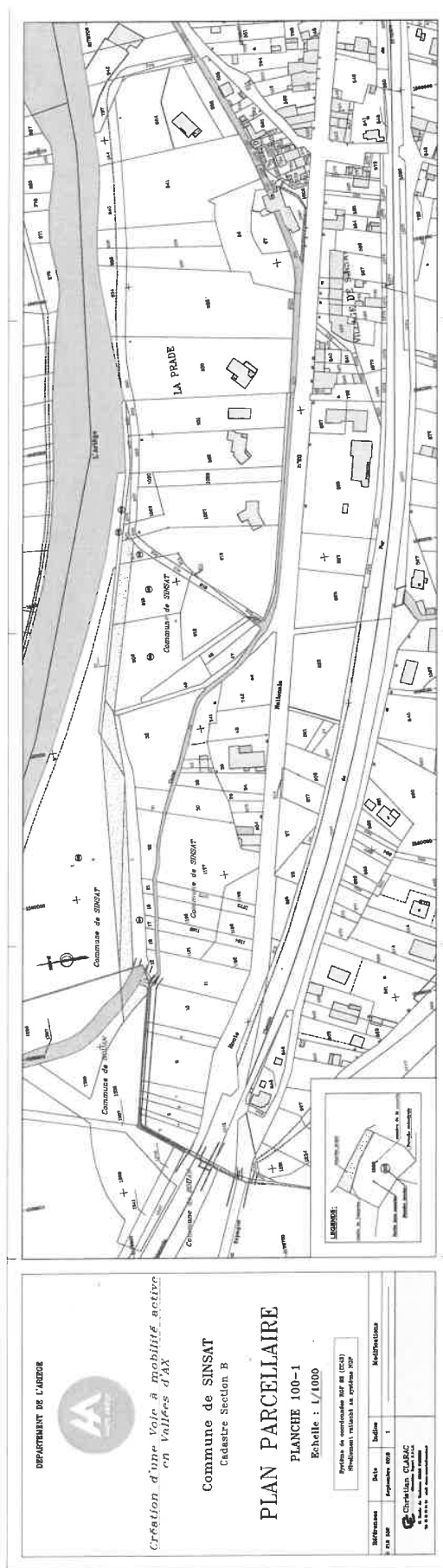
46



47



85



49

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

Création d'une voie à mobilité active en vallées d'AX

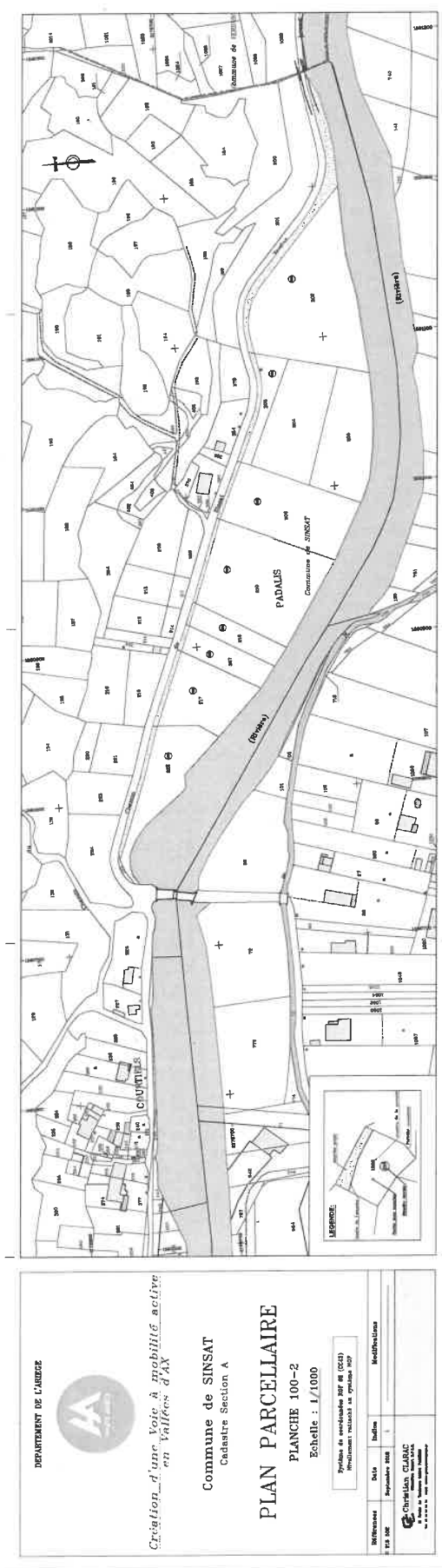
Commune de SINSAT
Cadastré Section B

PLAN PARCELLAIRE
PLANCHE 100-1
Echelle : 1/1000

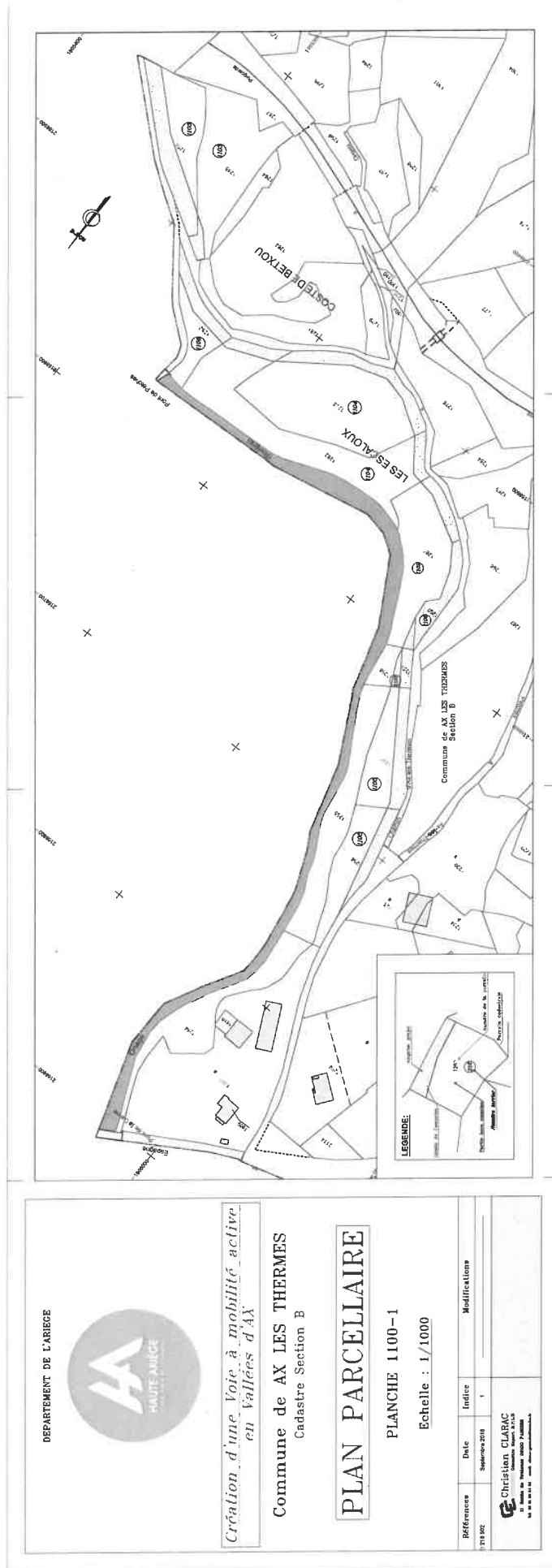
Systeme de coordonnées SRSN de (CS2) réajusté/révisé en système CS2P

Méthodes	Date	Statut	Recherches
1/1000	2020	1	

Christian CLARAC
10 rue de la République
31000 TOULOUSE



50



51

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE



Création d'une Voie à mobilité active en Vallées d'Ax

Commune de AX LES THERMES
Cadastré Section B

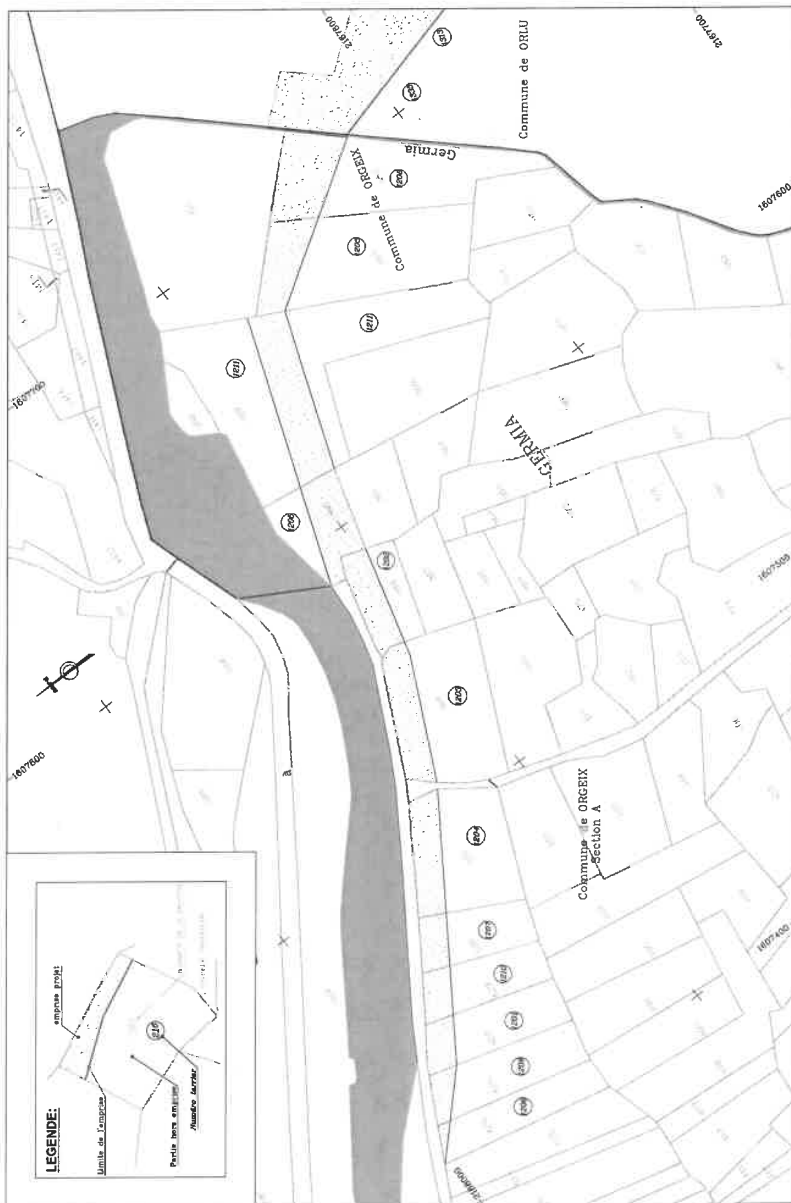
PLAN PARCELLAIRE

PLANCHE 1100-1

Echelle : 1/1000

Références	Date	Indice	Modifications
1100-002	Septembre 2018	1	

Christian CLARAC
Bureau de Planification et de Cadastre
14, rue de la République - 31000 Toulouse



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE



*Création d'une Voie à mobilité active
 en Vallées d'Ax*

Commune de ORGEIX
 Cadastre Section A

PLAN PARCELLAIRE

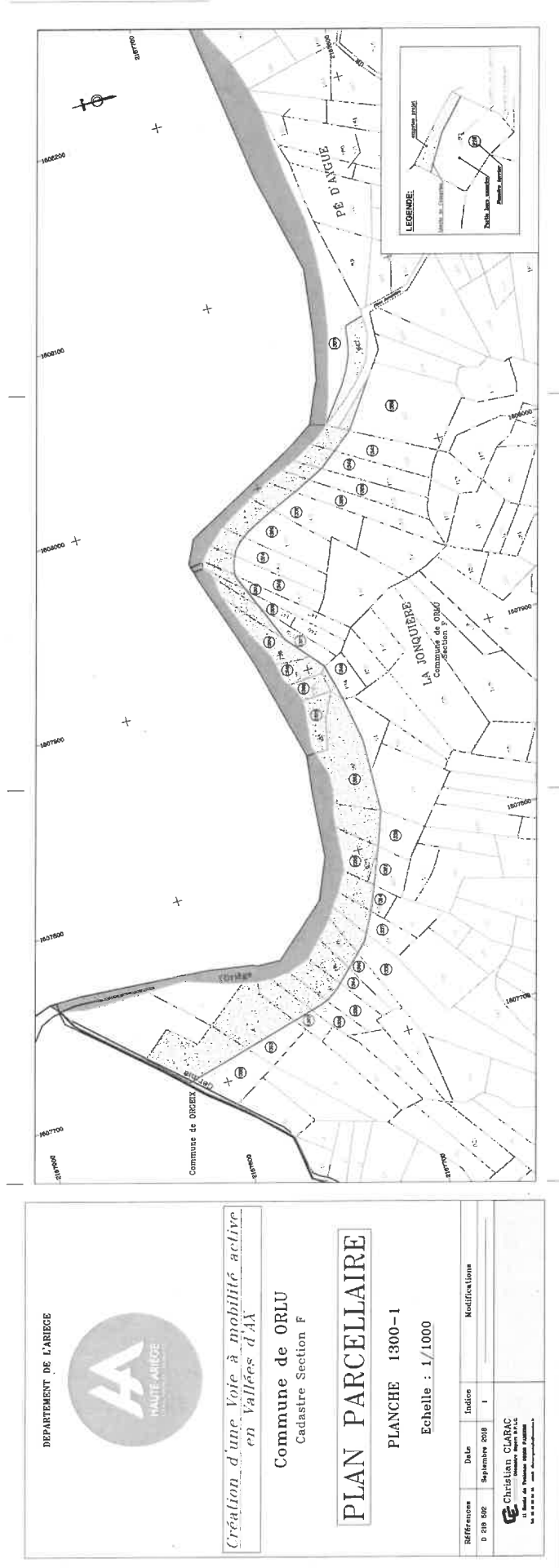
PLANCHE 1200-1

Echelle : 1/1000

Références	Date	Indice	Modifications
D 218 502	Septembre 2018	1	

Christian CLARAC
 Géomètre Expert D.P.L.G.
 11, Rue de l'Industrie 09200 FAYET
 N° 0 21 0 1 - 020 200 000 000 000

52



53

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

Création d'une Voie à mobilité active en Vallées d'Ax

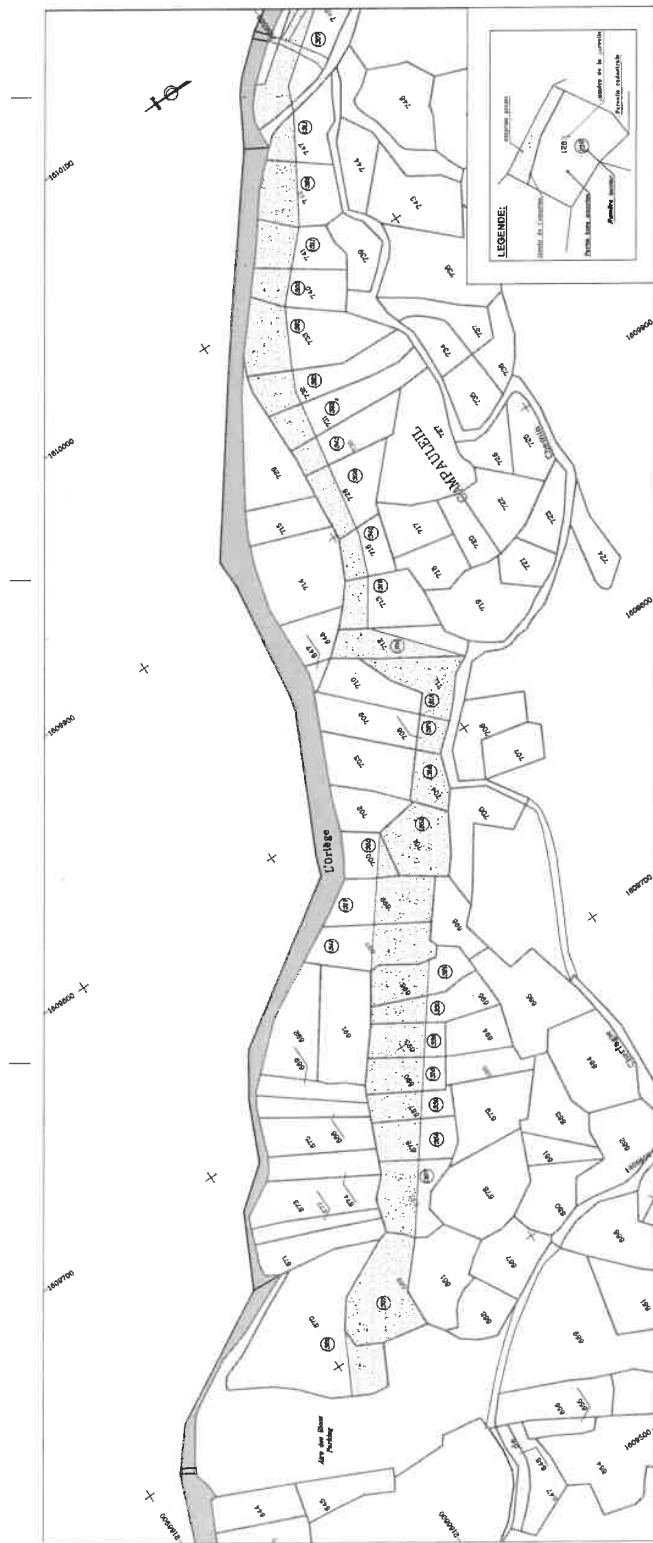
Commune de ORLU
Cadaastre Section F

PLAN PARCELLAIRE

PLANCHE 1300-1
Echelle : 1/1000

Références	Date	Indice	Modifications
D 018 502	Septembre 2018	1	

Christian CLARAC
Le Maire de la Commune d'Orlu



54

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE



Création d'une Voie à mobilité active en Vallées d'Ax

Commune de ORLU
Cadastré Section E

PLAN PARCELLAIRE

PLANCHE 1300-2

Echelle : 1/1000

Références	Date	Index	Modifications
D 218 602	Septembre 2019	1	

Christian CLARAC
Cadastre N° 015
10 rue de la Vallée - 31100 ORLU



55



Création d'une Voie à mobilité active en Vallées d'Ax

Commune de ORLU
Cadastré Section E

PLAN PARCELLAIRE

PLANCHE 1300-3
Echelle : 1/1000

Références	Date	Indice	Modifications
D 218 405	Septembre 2018	1	

Christian CLARAC
Cadastré, bornes, S.I.C.
10, rue de la République, 31000 Toulouse

DEPARTMENT DE L'ARIEGE



Création d'une Voie à mobilité Active en Vallées d'Ax

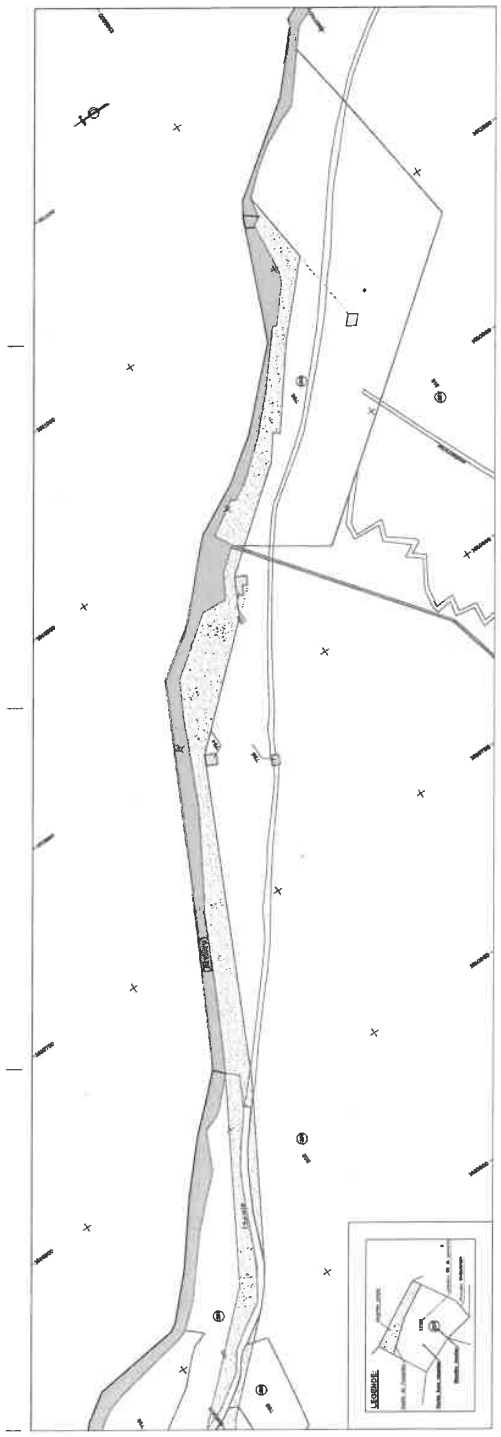
Commune de ORLU
Cadastré Section E

PLAN PARCELLAIRE

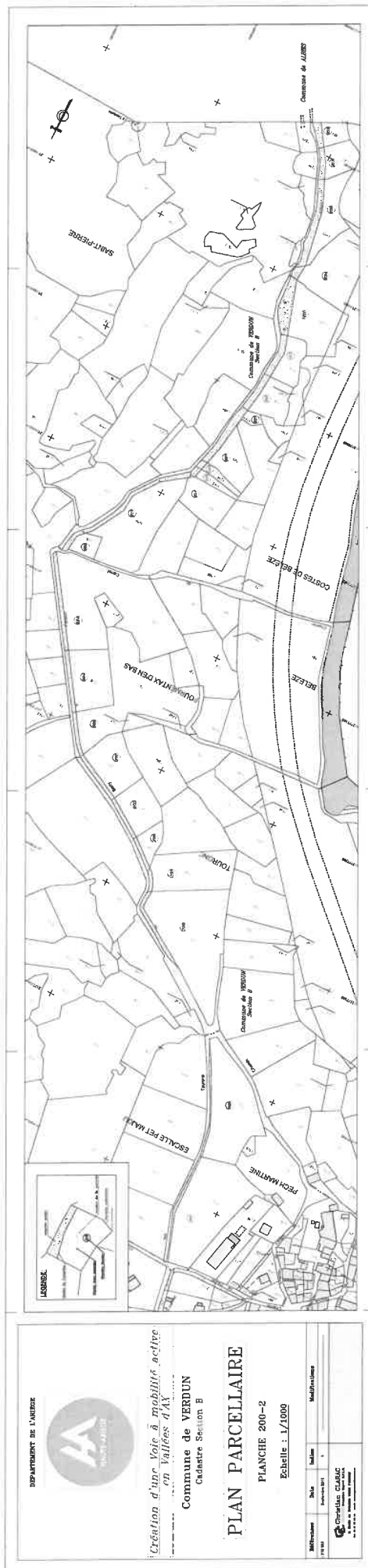
PLANCHE 1300-4
Echelle : 1/1000

Diffusion	Date	Intitlé	Modifications
09-2020-12-03-005	03/12/2020	Christian CLAUAC	

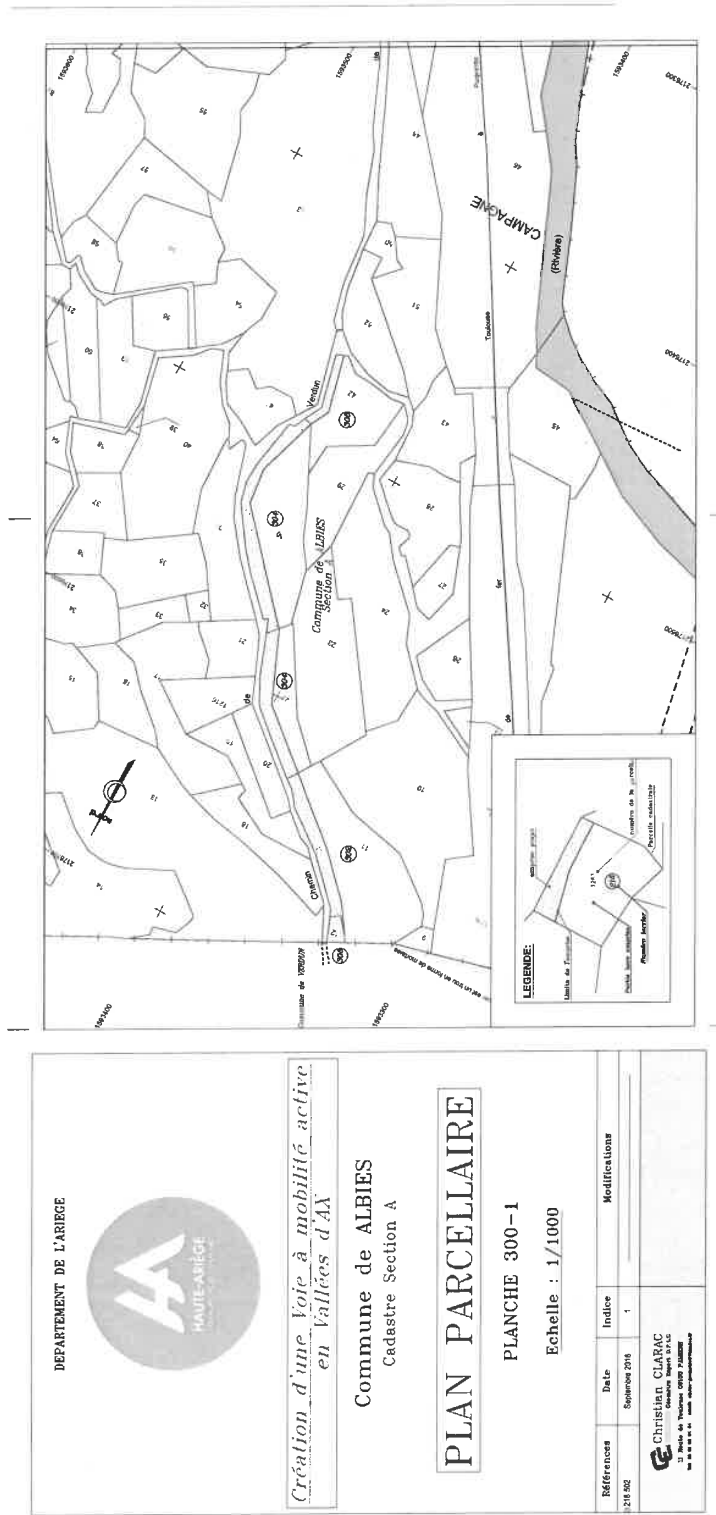
Christian CLAUAC
Architecte DPLG
10 rue de la République
91000 Evry-Courcouronnes



56



57



58

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE



Création d'une Voie à mobilité active en Vallées d'Ax

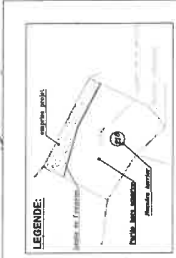
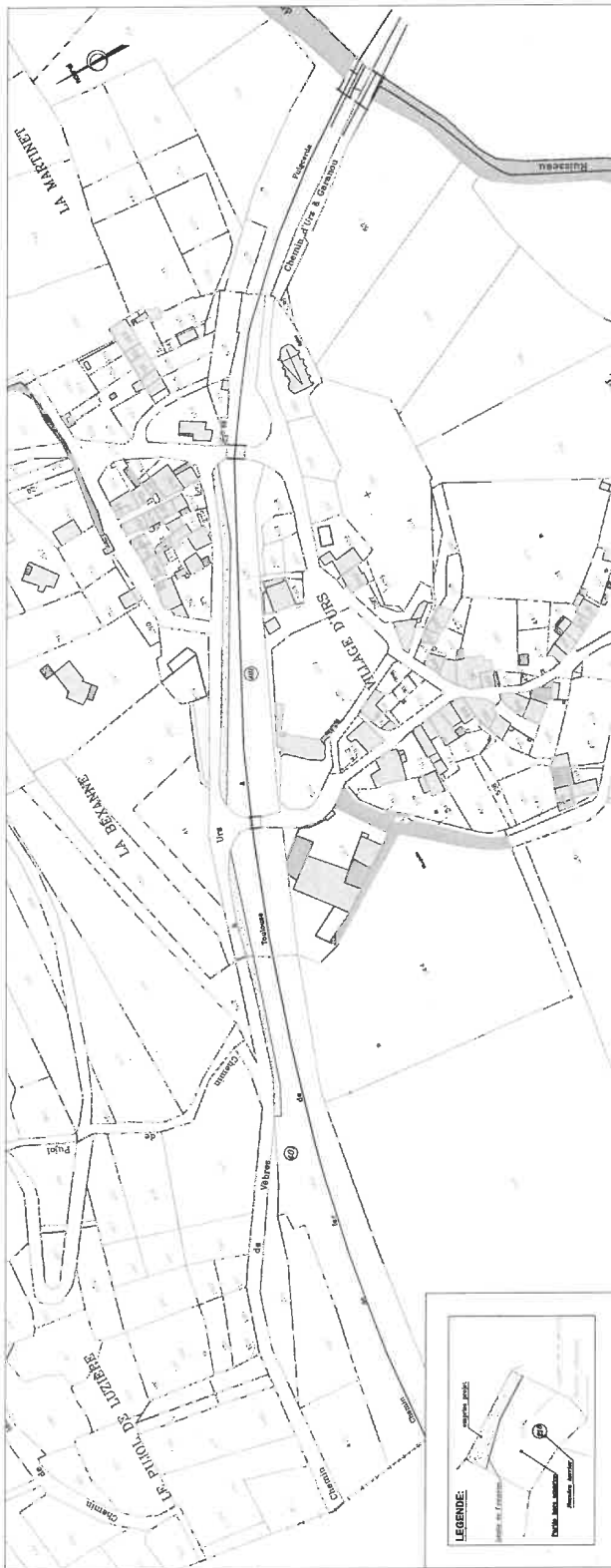
Commune de ALBIES
Cadastré Section A

PLAN PARCELLAIRE

PLANCHE 300-1
Echelle : 1/1000

Références	Date	Indice	Modification
321 562	Septembre 2016	1	

Christian CLARAC
Géomètre expert D.S.
10 rue de la République - 31000 Toulouse
Tél : 05 61 23 40 00 - Fax : 05 61 23 40 01



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE



Création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax

Commune de URS
Cadastré Section A

PLAN PARCELLAIRE

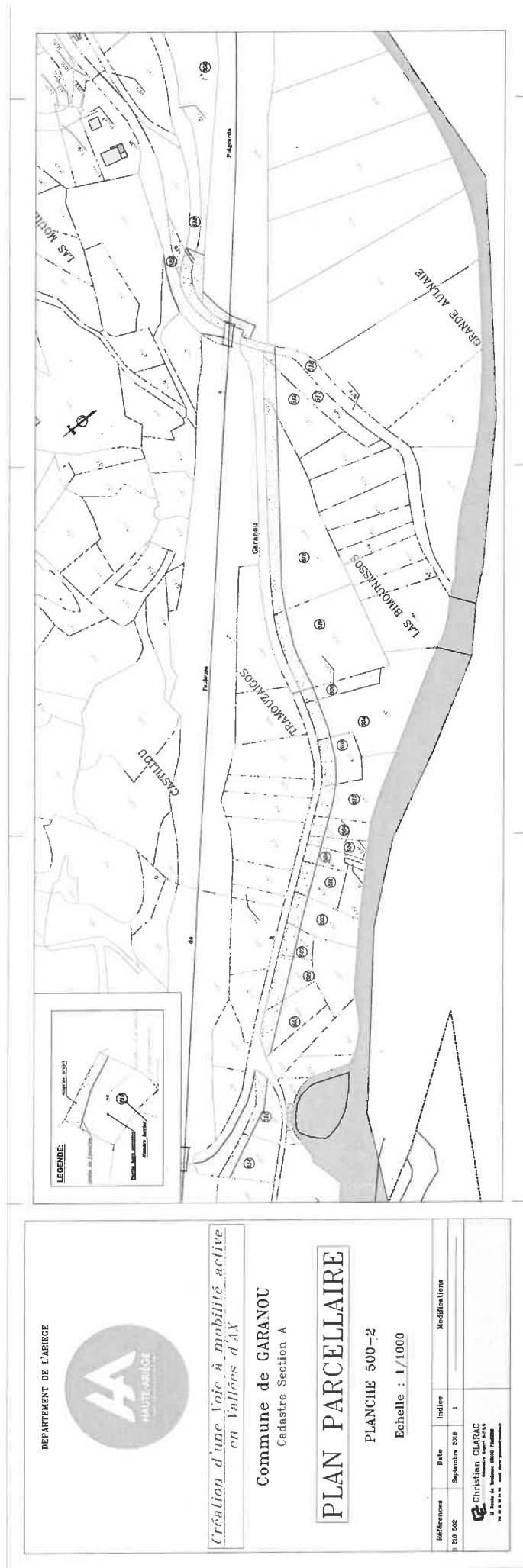
PLANCHE 400-1

Echelle : 1/1250

Références	Date	Indice	Modifications
519 502	Septembre 2018	1	

Christian CLARAC
Bureau des Cadastres
Service des Cadastres

59



61

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE



Création d'une Voie à mobilité active en Vallées d'Ax

Commune de GARANOU
Cadastré Section A

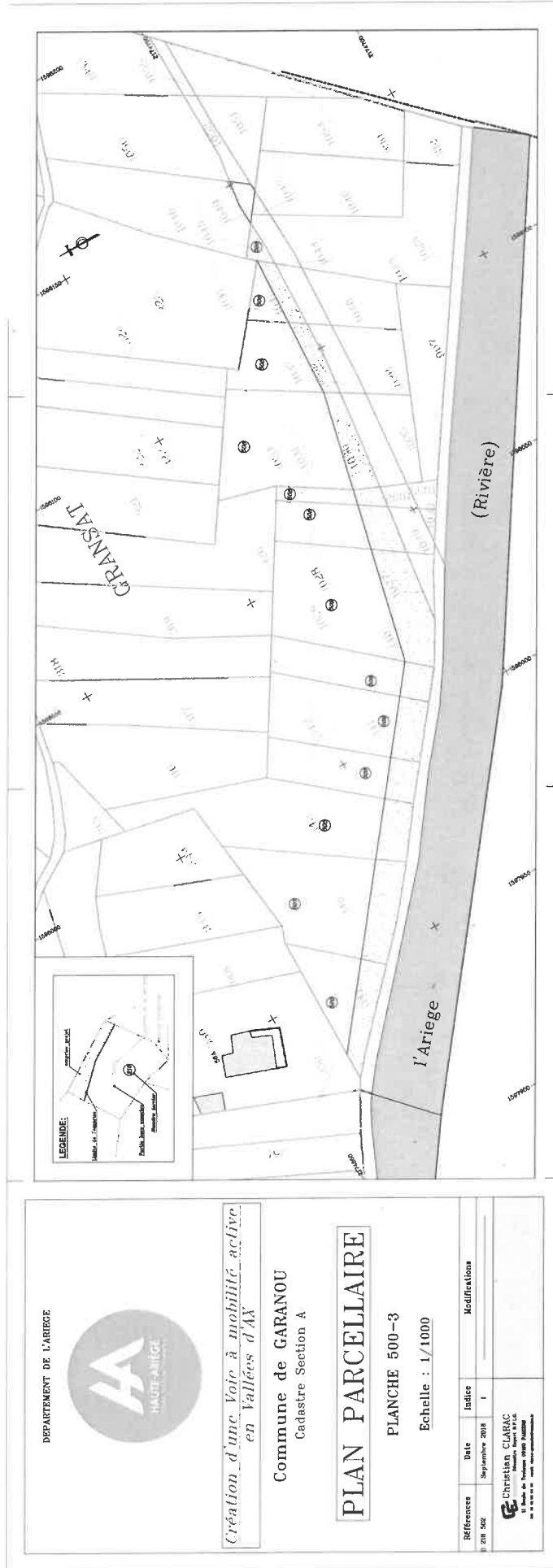
PLAN PARCELLAIRE

PLANCHE 500-2

Echelle : 1/1000

Réf.	Date	Indice	Modifications
5 010 500	Septembre 2018	1	

Christian CLARAC
Cadastré Section A



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE



*Création d'une Voie à mobilité active
en Vallées d'AX*


Commune de UNAC
Cadastrre Section B

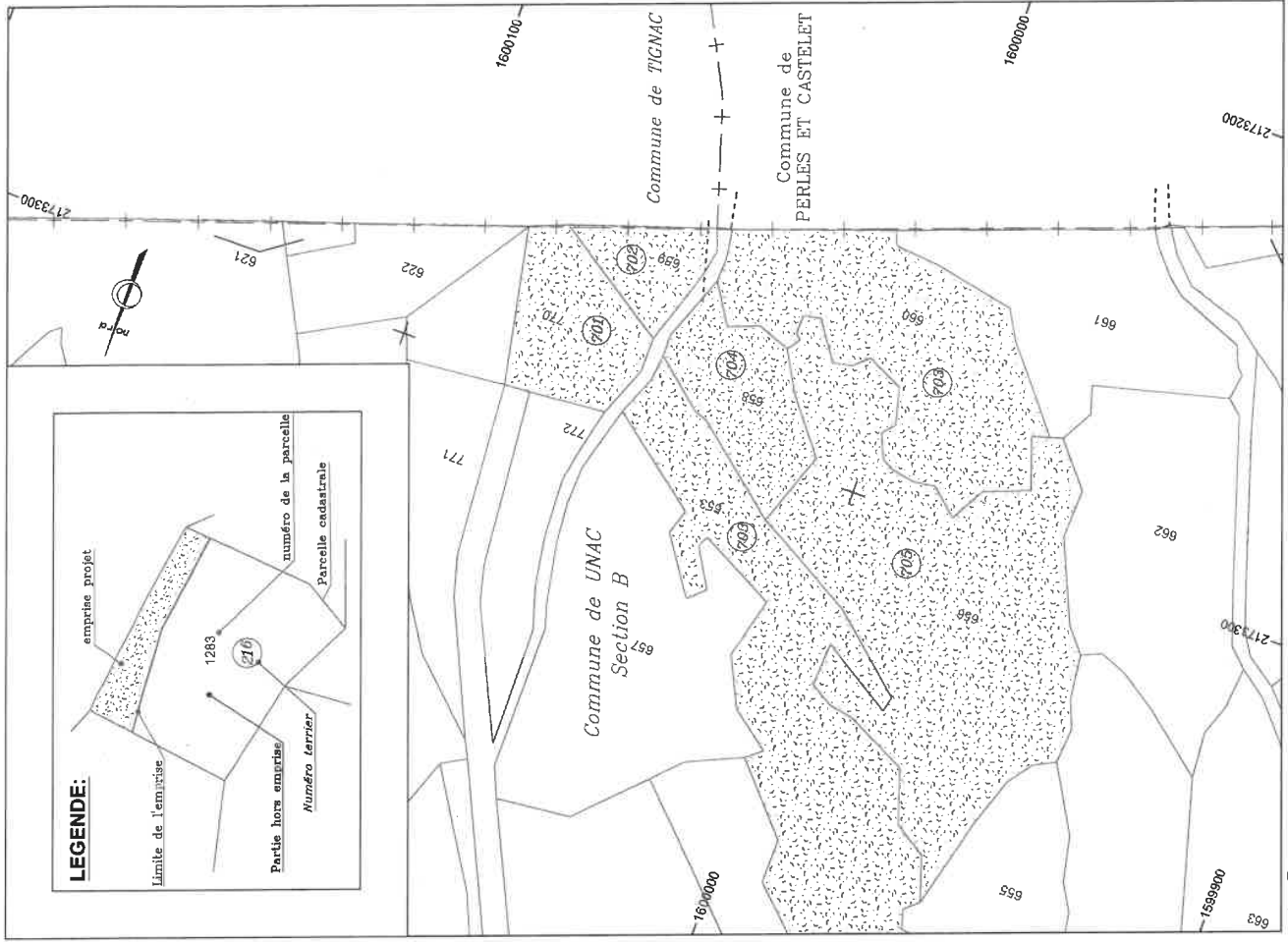
PLAN PARCELLAIRE

PLANCHE 700-1

Echelle : 1/1000

Références	Date	Indice	Modifications
D 218 502	Septembre 2018	1	

**Christian CLARAC**
Géomètre Expert D.E.L.G.
11 Route de Toulouse 09100 PAMIEUX
Tel: 05 61 00 04 04 email: clarac-geometre@wanadoo.fr



63

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE



*Création d'une Voie à mobilité active
en Vallées d'AX*

Commune de TIGNAC
Cadastré Section A

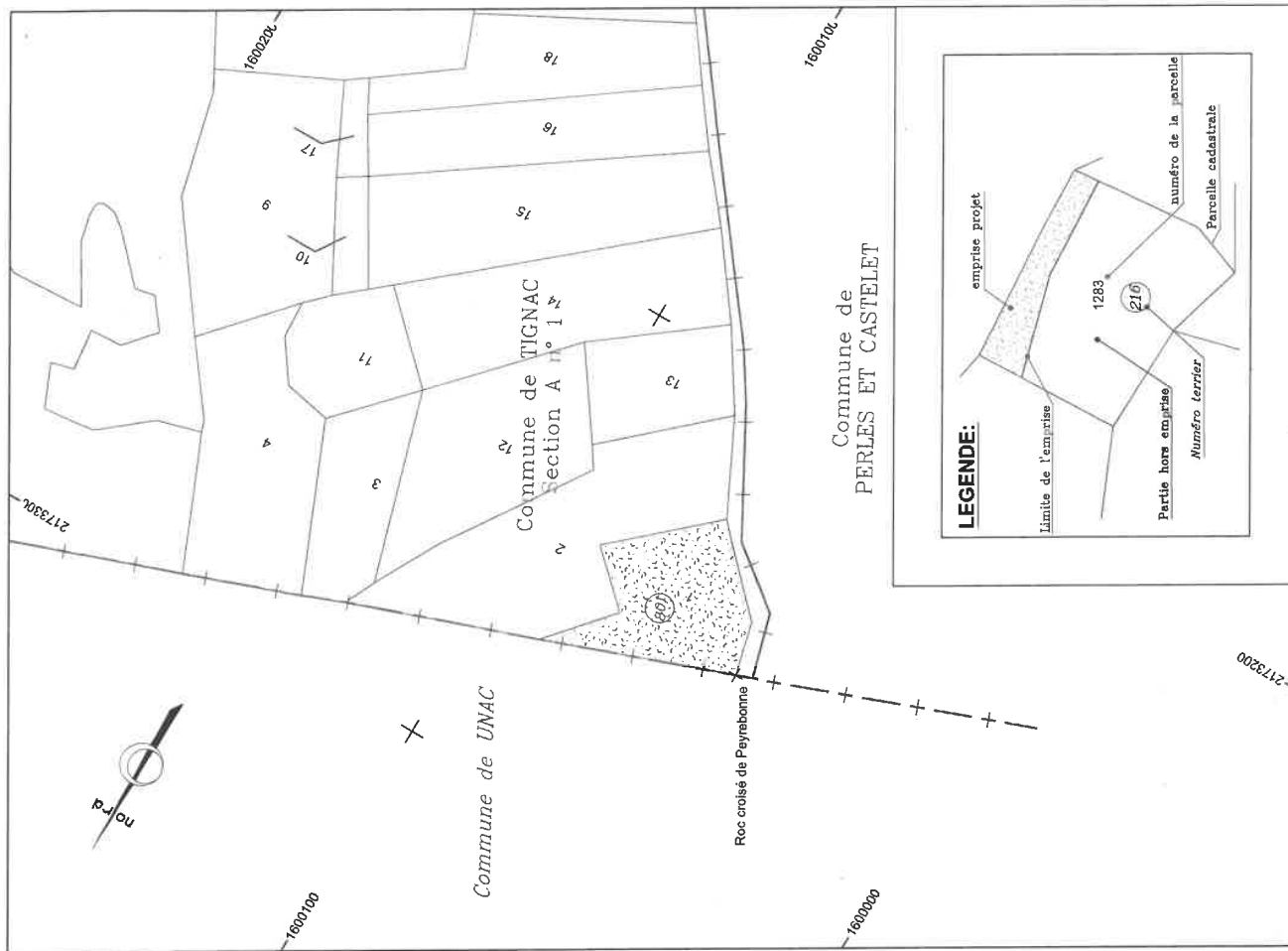
PLAN PARCELLAIRE

PLANCHE 800-1

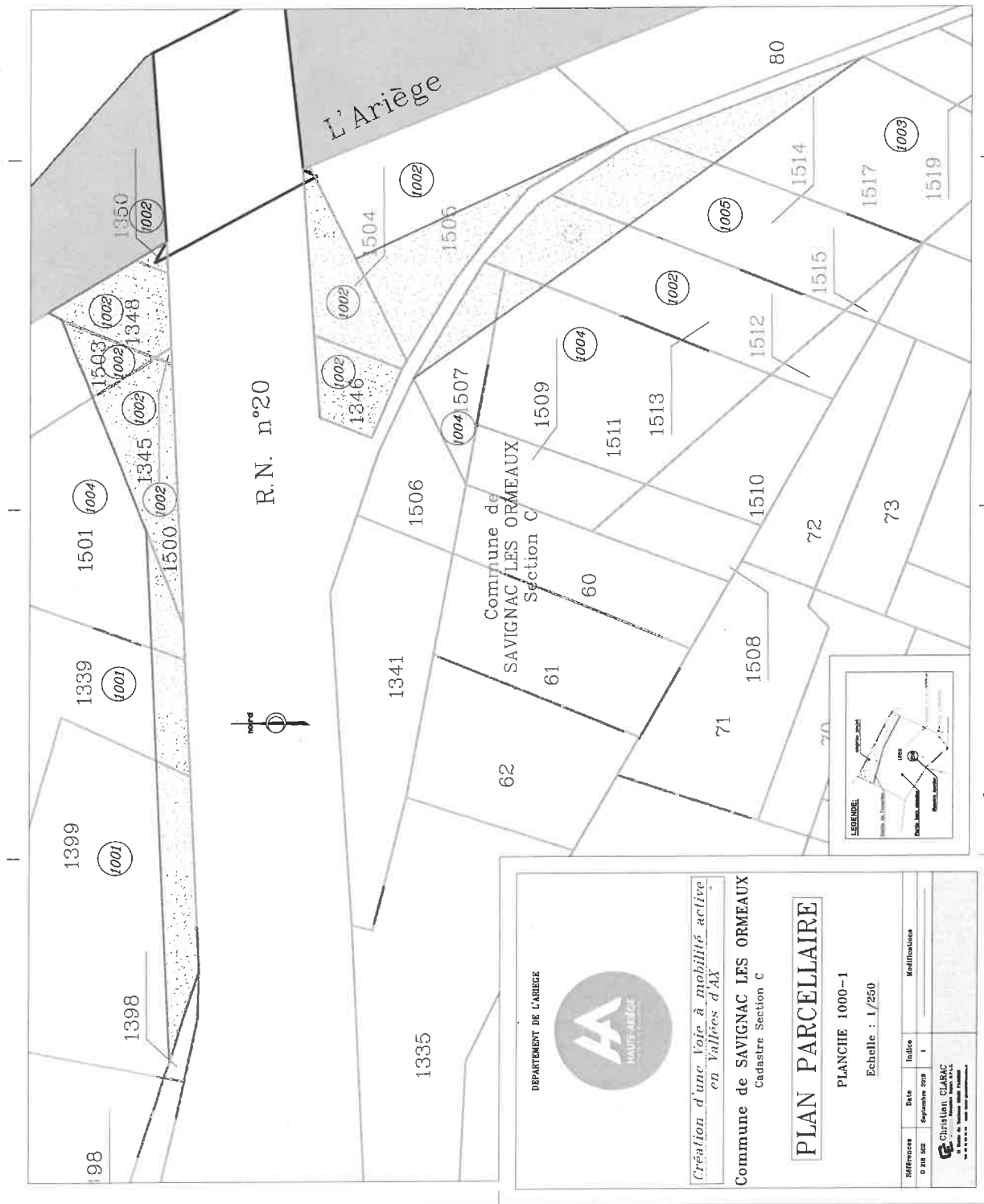
Echelle : 1/1000

Références	Date	Indice	Modifications
D 218 502	Septembre 2018	1	

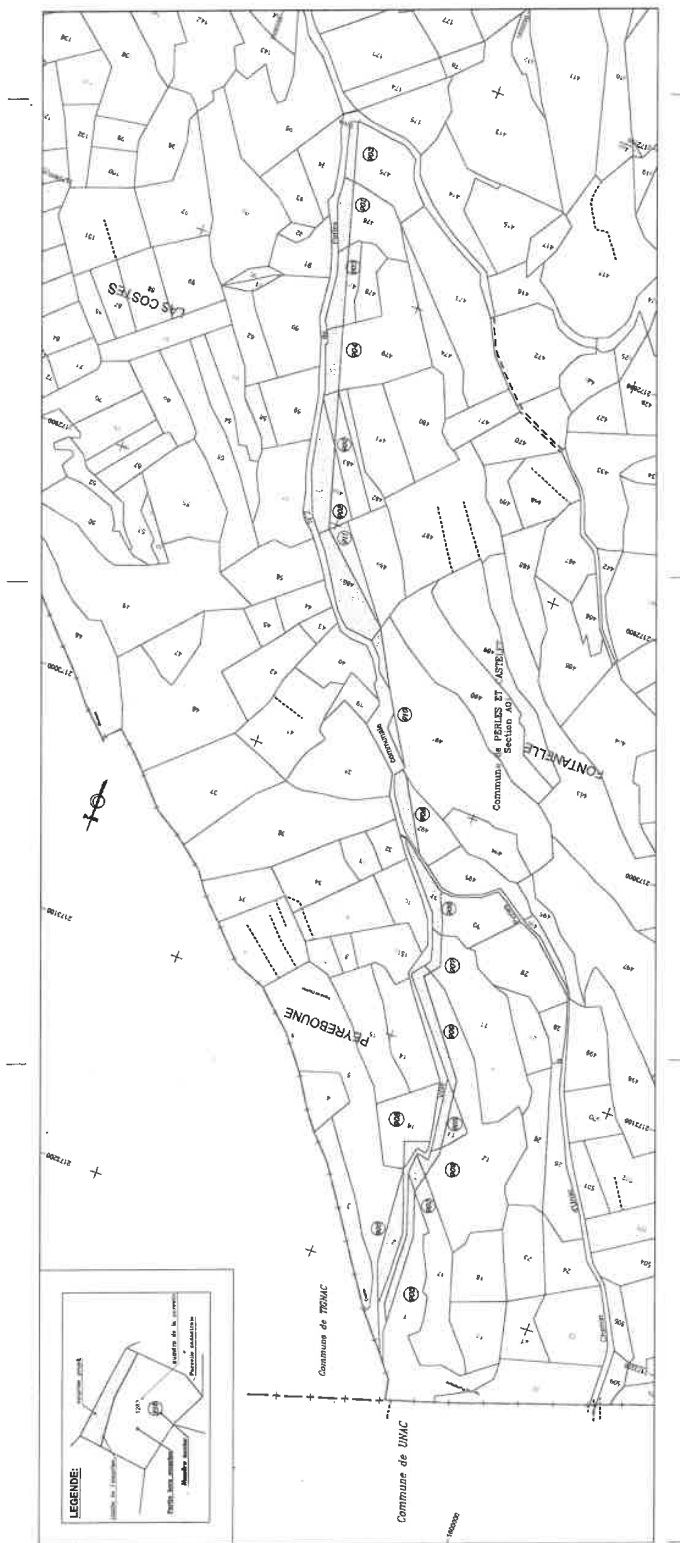
Christian CLARAC
Géomètre Expert D.P.L.G.
11 Route de Toulouse 09100 PAMBERS
Tél: 06 81 00 04 04 email: clarac-geometre@maadoc.fr



64



65



66

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE



Création d'une Voie à mobilité active en Vallées d'AX

Commune de PERLES ET CASTELET
Cadastre Section A

PLAN PARCELLAIRE

PLANCHE 900-1

Echelle : 1/1000

Références	Date	Indice	Modifications
D 218 02	Septembre 2015	1	

Christian CLARAC
Dessinateur, Révisé & V.C.E.
N° de carte de géomètre 2007/2008

Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax sur le territoire des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassar, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu et portant cessibilité des parcelles nécessaires au projet.

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants et les articles R.123-1 à R.123-27 ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Haute Ariège en date du 12 juillet 2017 demandant le lancement d'une enquête publique conjointe en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'une voie à mobilité active ainsi qu'une enquête publique parcellaire ;

Vu le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique constitué conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement ;

Vu la décision n°E18000153/31 du tribunal administratif de Toulouse en date du 11 octobre 2018 nommant M. Jules HERIN en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale d'Occitanie en date du 28 mai 2019 ;

Vu la réponse apportée par la communauté de communes de la Haute Ariège à l'autorité environnementale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 août 2019 portant ouverture d'une enquête publique unique du 18 novembre 2019 au 18 décembre 2019 comprenant deux objets : enquête préalable concernant la demande de déclaration d'utilité publique des acquisitions et des travaux nécessaires à la réalisation du projet de voie à mobilité active sur les territoires des communes suivantes : Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassar, Luzenac, Garanou, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu et enquête parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2020 accordant un délai supplémentaire, jusqu'au 21 février 2020, de transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 14 février 2020 ;

Vu la décision en date du 20 avril 2020 du président de la communauté de communes de la Haute Ariège prise sur le fondement de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 par laquelle les conclusions du commissaire enquêteur sont approuvées en prenant en compte les huit recommandations et les trois réserves qui sont intégrées dans la phase d'avant projet ;

Vu la délibération du 30 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes de la Haute Ariège s'est prononcé, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du projet de voie à mobilité active et sollicitant la déclaration d'utilité publique ;

Vu le dossier de cessibilité déposé en préfecture le 4 août 2020 par le président de la communauté de communes de la Haute Ariège comprenant :

- les notifications, prévues à l'article R131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, à chaque propriétaire des immeubles à exproprier et les accusés de réception,
- le document d'arpentage de chaque terrier notifié à chaque propriétaire des parcelles concernées par l'emprise ;
- les certificats des maires attestant de l'affichage pendant toute la durée de l'enquête des notifications des propriétaires dont le domicile est inconnu ;

Vu la demande en date du 2 septembre 2020, par laquelle le président de la communauté de communes de la Haute Ariège sollicite la prise de l'arrêté préfectoral rendant cessibles les parcelles nécessaires à la création du projet de création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax ;

Vu l'exposé des motifs et des considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération annexé au présent arrêté (annexe 1) ;

Considérant que cette opération présente un caractère d'utilité publique, tel que justifié par le document annexé au présent arrêté et requis conformément aux articles L 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Considérant les mesures d'évitement et de réduction des effets du projet sur l'environnement dont il est prévu la mise en œuvre et les prescriptions de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement ;

Considérant que, au vu des résultats de l'enquête, le maître d'ouvrage a décidé de prendre en compte les huit recommandations du commissaire enquêteur, ;

Considérant, qu'ainsi sur la commune de Verdun, les parcelles en section A n°1511, 1517, 1523, 1524 et section B 1617, 1650, 2007, 1651, 1652, 1653, 1654, 1655, 1656, 2096, 2097, 1535 et 1534 sont exclues de la cessibilité prévue au présent arrêté ; seules deux parcelles 1188 et 1189 appartenant à la commune de Verdun sont utilisées pour éloigner l'itinéraire d'un bâtiment agricole en accord avec la commune ;

Considérant que sur la commune d'Albiès, le statut actuel du chemin des Anglars sera maintenu ce qui exclut huit parcelles de la cessibilité : section A 841, 1108, 1099, 1211, 1098, 1094, 1090, 1089 ;

Considérant que sur la commune de Luzenac le maintien de la largeur d'emprise actuelle est satisfaisante ; qu'ainsi la largeur d'emprise a été réduite sur les parcelles de Luzenac section A 389, 388, 364, 365, 366 et 390 ;

Considérant que le maître d'ouvrage s'engage à protéger un arbre remarquable situé sur la commune de Perles-et-Castelet ;

Considérant que sur la commune de Vèbre la communauté de communes de la Haute Ariège s'est engagée à conserver les accès aux parcelles ;

Considérant qu'aucune parcelle située sur les communes de les Cabannes, Vèbre et Lassur n'est concernée par le projet ;

Considérant que ces changements ne modifient pas l'économie générale du projet ;
Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la procédure d'expropriation ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège

ARRÊTE

Article 1

Est déclaré d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en vallées d'Ax sur le territoire des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassur, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu.

Article 2

La communauté de communes de la Haute Ariège doit prévoir l'adaptation du calendrier des travaux, notamment pour la réalisation des travaux lourds (défrichage, débroussaillage, terrassement), en

arrière saison, entre septembre et décembre, sous la responsabilité d'un écologue. Dans les documents de consultation des entreprises, il sera précisé que les entreprises sont tenues au respect du milieu naturel, à l'utilisation de matériaux non polluants et à la remise en état du chantier à la fin des travaux. L'écologue sera chargé du suivi environnemental du déroulement des travaux.

Article 3

La communauté de communes de la Haute Ariège doit transmettre aux services de polices municipales et de la gendarmerie nationale le plan de fréquentation prévisionnel établi au stade du dossier de consultation des entreprises. Une fois, la Voie à Mobilité Active mise en service, elle mettra en place tout dispositif permettant de mesurer la fréquentation réelle sur l'itinéraire et transmettra régulièrement les données en découlant aux polices municipales et à la gendarmerie nationale.

Article 4

Les services du SDIS seront contactés pour définir les différents modes d'intervention afin de maîtriser le risque incendie tout au long de la voie.

Article 5

La présente déclaration d'utilité publique deviendra caduque à l'expiration d'un délai de 5 ans. Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans ce délai.

Article 6

Sont déclarées cessibles, au profit de la communauté des communes de la Haute Ariège, les parcelles cadastrées telles que désignées sur l'état parcellaire et les plans parcellaires ci-annexés.

La communauté de communes de la Haute Ariège est autorisée à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération projetée et figurant sur les plans parcellaires et l'état parcellaire.

A défaut d'accord amiable et dans le délai de 6 mois, soit la durée de validité de l'arrêté de cessibilité, le juge de l'expropriation pourra être saisi par la préfète de l'Ariège, à la demande de la communauté de communes de la Haute Ariège.

Article 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Ariège, affiché en mairie de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassur, Luzenac, Garanou, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac-les-Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu pendant une durée de deux mois et notifié par la communauté de communes de la Haute Ariège aux propriétaires concernés par lettre recommandée avec accusé de réception avec les offres pour le règlement des indemnités.

Article 8

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'État par courrier et également par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Article 9

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Ariège, le président de la communauté de communes de la Haute Ariège, les maires des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassur, Luzenac, Garanou, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac-les-Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Foix, le 03 DEC. 2020

P/La préfète et par délégation,
Le secrétaire général


Stéphane DONNOT



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SPL-2020-026
PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.)
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.)
DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE**

La Préfète de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement, Livre II, et notamment ses articles L 212-1 à L 212-7 ;

VU le décret n°2007-1213 du 10 août 2007, relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2001-1710 du 17 septembre 2001 fixant le périmètre du S.A.G.E. de la Haute Vallée de l'Aude ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2006-11-1983 du 02 août 2006 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-256-0001 du 18 octobre 2012 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'Aude ;

VU le courrier de Madame la Présidente du Conseil Régional de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, du 15 septembre 2020, portant désignation du représentant de la Région au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude ;

VU le courrier de Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude, du 08 septembre 2020, portant désignation des représentants du Département de l'Aude au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude ;

VU le courrier de Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Aude, du 14 septembre 2020, proposant les représentants des communes rurales de l'Aude, au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude ;

... / ...

VU le courrier de Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Aude, du 02 novembre 2020, proposant les représentants des communes de l'Aude et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude,

VU le courrier de Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Élus de l'Ariège, du 05 octobre 2020 proposant un représentant des communes et un représentant des EPCI au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Ariège du 09 novembre 2020, proposant un représentant du Conseil Départemental de l'Ariège au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude,

VU la proposition de Monsieur le Président de l'Association des Maires des Pyrénées Orientales, du 02 novembre 2020, proposant un représentant des communes au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, du 22 octobre 2020, désignant son représentant au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude,

VU le courrier électronique du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales du 20 septembre 2020 confirmant la délibération du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales du 27 avril 2015 désignant son représentant au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude,

VU les propositions du Président de la Fédération Aude Claire, du Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak de l'Aude, du Président des Professionnels des Sports d'Eau Vive, du Président des Fédérations départementales des Pêcheurs de l'Aude, du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude, du Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude, du Président l'Association de l'Union Fédérale des Consommateurs « UFC Que Choisir ? », du Président d'E.D.F. hydraulique Aude – Ariège, du Président de France Hydro Électricité, au titre des producteurs d'hydroélectricité, du Président des Neiges Catalanes (regroupant les Stations de Ski de PUYVALADOR, LES ANGLES et FORMIGUERES)

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de LIMOUX,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Haute Vallée de l'AUDE est composée ainsi qu'il suit :

P 02/06

.I.
**COLLÈGE des REPRÉSENTANTS des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
 de leurs GROUPEMENTS & des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
 . 25 MEMBRES.**

REPRÉSENTANT de la RÉGION OCCITANIE – PYRENEES - MEDITERRANEE

Kamal CHIBLI, Vice-Président du Conseil Régional Occitanie Pyrénées -Méditerranée ou son représentant

DÉPARTEMENT de l'AUDE

REPRÉSENTANTS du DÉPARTEMENT

Annie BOHIC-CORTES, Conseillère Départementale du Canton de QUILLAN ou son représentant

Slone GAUTIER, Conseillère Départementale du Canton de CARCASSONNE 3 ou son représentant

Rose-Marie JALABERT-TAILHAN, Conseillère Départementale du Canton de la Région Limouxine ou son représentant

Francis SAVY, Conseiller Départemental du Canton de QUILLAN ou son représentant

REPRÉSENTANTS des COMMUNES

Alain COSTES, Maire de Couranel ou son représentant

Jacques GALY, Maire de Lapradelle-Puilaurens ou son représentant

Honoré GERVAIS, Maire de Le Clat ou son représentant

David FERNANDEZ, Adjoint au Maire de Campagne-sur-Aude ou son représentant

André AUTHIER, Maire de Rennes-les-Bains ou son représentant

Christian ARAGOU, Maire de Le Bousquet ou son représentant

Philippe ANDRIEU, Maire de Cépie ou son représentant

André AMAT, Maire de Belvèze-du-Razès ou son représentant

Jacky ONDEDIEU, Maire de Coudons ou son représentant

Pierre CASTEL, Maire de Quillan ou son représentant

REPRÉSENTANTS des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Denis MOUNIÉ, représentant du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude ou son représentant

Pierre DURAND, Président de la Communauté de Communes du Limouxin ou son représentant

Pierre BARDIES, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude ou son représentant

Jean-Régis GUICHOU, représentant du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques & des Rivières ou son représentant

DÉPARTEMENT des PYRÉNÉES ORIENTALES

REPRÉSENTANT du DÉPARTEMENT

Charles CHIVILO, Conseiller départemental de la Vallée de l'Agly ou son représentant

REPRÉSENTANT des COMMUNES

Pierre BATAILLE, Maire de Fontrabieuse ou son représentant

REPRÉSENTANT des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Michel GARCIA, Vice-Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ou son représentant

P 03/06

DÉPARTEMENT de l'ARIÈGE
REPRÉSENTANT du DÉPARTEMENT
Karine ORUS-DULAC, Conseillère Départementale du Canton de la Haute-Ariège ou son représentant
REPRÉSENTANT des COMMUNES
Jean-François SANCHE, Conseiller municipal de Rouze ou son représentant
REPRÉSENTANT des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
Francis MAGDALOU, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège ou son représentant

**.II.
COLLÈGE des REPRÉSENTANTS des USAGERS, des PROPRIÉTAIRES FONCIERS,
des ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
& des ASSOCIATIONS CONCERNÉES
. 11 MEMBRES.**

Un siège pour :	Un représentant de la Fédération Aude Claire
Un siège pour :	Un représentant du Comité Départemental de Canoë Kayak de l'Aude
Un siège pour :	Un représentant des Professionnels des Sports d'Eau Vive
Un siège pour :	Un représentant des Fédérations départementales des Pêcheurs de l'AUDE *
Un siège pour :	Un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'AUDE
Un siège pour :	Un représentant de la Chambre d'Agriculture de l'AUDE *
Un siège pour :	Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude
Un siège pour :	Un représentant de l'Association de l'Union Fédérale des Consommateurs « UFC Que Choisir ? »
Un siège pour :	Un représentant d'E. D. F. Hydraulique AUDE – ARIÈGE
Un siège pour :	Un représentant de France Hydro-Electricité, au titre des producteurs d'hydroélectricité*
Un siège pour :	Un représentant des NEIGES CATALANES (regroupant les Stations de Ski de PUYVALADOR, LES ANGLES & FORMIGUERES)
* : Cf. Article 2-B du présent arrêté.	

P 04/06

**.III.
COLLÈGE des REPRÉSENTANTS de l'ÉTAT
& de ses ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
. 8 MEMBRES.**

Mme la Préfète de l'AUDE, Coordonnatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'AUDE (S.A.G.E.), sera représentée par M. le Sous-Préfet de LIMOUX ou par le représentant responsable de la Mission Inter Services de l'Eau & de la Nature (M.I.S.E.N.) de l'AUDE,

Mme la Préfète de l'ARIÈGE ou son représentant responsable de la Mission Inter Services de l'Eau & de la Nature (M.I.S.E.N.) de l'ARIÈGE,

M. le Préfet des PYRÉNÉES ORIENTALES ou son représentant responsable de la Mission Inter Services de l'Eau & de la Nature (M.I.S.E.N.) des PYRÉNÉES ORIENTALES,

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) OCCITANIE représentant également le Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant,

M. le Délégué Interrégional de l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B) ou son représentant,

M. le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant,

M. le Directeur de l'Agence interdépartementale de l'AUDE et des PYRÉNÉES ORIENTALES de l'Office National des Forêts ou son représentant,

M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant.

ARTICLE 2 :

A - REPRÉSENTATION DES MEMBRES :

Chaque représentant aura la possibilité de donner mandat à tout membre du collège auquel il appartient ; en outre, chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

B – REPRÉSENTATION AU SEIN DU COLLÈGE DES USAGERS :

1 / POUR LES REPRÉSENTANTS DES PRODUCTEURS D'HYDROÉLECTRICITÉ :

Sera invité avec voix consultative :

Un représentant de Électricité Autonome Française.

2 / POUR LES REPRÉSENTANTS DES PÊCHEURS :

Seront invités avec voix consultative :

Un représentant de La Fédération Départementale de Pêche de l'ARIÈGE,

Un représentant de La Fédération Départementale de Pêche des PYRÉNÉES ORIENTALES.

3 / POUR LES REPRÉSENTANTS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE :

Seront invités avec voix consultative :

Un représentant de la Chambre d'Agriculture du département de l'ARIÈGE.

Un représentant de la Chambre d'Agriculture du département des PYRÉNÉES ORIENTALES,

P 05/06

ARTICLE 3 :

Le Président de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) est élu par les membres du Collège des Représentants des Collectivités Territoriales, de leurs Groupements et des Établissements Publics Locaux.

ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral n° 2012-256-0001 du 18 octobre 2012 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'AUDE est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification :

- Soit par courrier : 6, rue Pitot – CS 99002 34063 MONTPELLIER CEDEX 02,
- Soit par voie dématérialisée sur le site internet : <https://www.citoyens.telerecours.fr>

ARTICLE 6 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'AUDE, Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de LIMOUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chacun des membres de la Commission.

Cet arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'AUDE, de la Préfecture de l'ARIÈGE, de la Préfecture des PYRÉNÉES ORIENTALES et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par la Ministre de Transition Écologique : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

CARCASSONNE, le 12 NOV. 2020

LA PRÉFÈTE



Sophie ELIZEON